

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *
*

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 10 JUIN 2014**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2014.

1 – FINANCES – Subventions aux associations.

2 – FINANCES – Trésorier municipal– Indemnité de conseil

3 – AFFAIRES SCOLAIRES – Ecoles maternelles et élémentaires – Organisation du temps scolaire – envoi du PEDT.

4 – JEUNESSE - *Orkestr'Ar Sistem* – Programme *Leader*- Aide au démarrage 2ème année

5 – FISAC – Deuxième tranche

6 – COMMISSIONS MUNICIPALES- GROUPES DE TRAVAIL- Organismes extérieurs

7 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Vitraux de l'église St Malo- Demande de subvention

8 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Eglise St Malo- Demande de subvention

9 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Château-musée- Demande de subvention

10 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Statues- Demandes de subvention

11 – AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Révision de tarifs

12 – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs. Création et suppression d'emplois

13 – URBANISME - SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FACADES – Remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} étage de l'immeuble sis 13 rue Waldeck Rousseau – Réfection des pans de bois et mise en peinture des menuiseries de l'immeuble sis 2 rue de l'Ecole – Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble sis 11 rue de l'Ecole

14 – VOIRIE- Eclairage public de la rue Déroyer

**RELEVÉ DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 10 juin 2014, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 4 juin 2014.

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, M.FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose Mr Maxime SACHET comme secrétaire de séance. Mr SACHET fait l'appel.

Madame Meunier souhaite apporter une correction, à la page 1 paragraphe 4 du relevé de décisions en remplaçant le mot « actualité » par « événements importants ». Mr le Maire indique que les corrections seront apportées. Le compte-rendu est ensuite adopté.

Monsieur le Maire informe que plusieurs membres du Conseil Municipal ont été élus à la gouvernance de Dinan Communauté, (Didier Lechien, Vice Président, chargé des finances, de la prospective, de la mutualisation et de l'enseignement supérieur ; Françoise Després, Vice Présidente en charge de la culture et Didier Déru, Vice Président en charge du développement économique).

Monsieur le Maire annonce ensuite qu'un Conseil Municipal aura lieu le 20 juin 2014 à 18h00 pour l'élection des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le Dimanche 28 septembre 2014.

Il fait part aussi au Conseil Municipal qu'il a dernièrement pris un arrêté sur la consommation d'alcool sur la voie publique.

Monsieur Forget intervient en précisant qu'il aurait préféré qu'une communication sur le sujet soit faite au Conseil Municipal, plutôt que de le lire dans la presse le matin. Pour lui, cet arrêté est un arrêté anti-SDF, qui n'apporte pas de solutions globales et dont les mesures ne feront que déplacer le problème. Il faudrait aussi se pencher sur les mesures d'accompagnement de ces personnes.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que le pouvoir de police est de la seule compétence du Maire, et précise qu'il avait prévu d'en parler en début de séance. C'est la presse qui s'est rapprochée de lui la veille pour aborder le sujet. Monsieur le Maire indique ensuite qu'en aucun cas cet arrêté n'est un arrêté anti-SDF et qu'il ne faut pas lui faire de faux procès. Etant lui-même à l'origine du CHRS, on ne peut lui reprocher de ne pas accompagner les personnes en difficulté, mais qu'il se doit de protéger les dinannais et qu'il ne faut pas attendre qu'un accident grave se produise pour agir.

Monsieur le Maire annonce ensuite que la promenade de la Duchesse Anne est ré-ouverte et que d'autres promenades seront ouvertes.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

Affaire n°1 – FINANCES – Subventions aux associations

Rapporteur : Philippe FOURRIER

1. Suite aux discussions, et à la proposition de Mr Fourrier de revenir sur la proposition faite par la commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 76€ pour les associations suivantes : FNACA, UFAC, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, le comité Monument Indochine, l'Union Nationale des Combattants et de 80€ pour Dinan Scrabble au lieu des 50€ prévus en commission.
2. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recalculer les subventions pour laquelle la ville est adhérente, en retenant le chiffre de la population municipale.
3. Mr Fourrier propose de revenir sur la décision qui avait été prise en commission des finances de ne pas attribuer de subvention à l'association PAS/SAGE, et de lui attribuer une somme de 500€.
Le Conseil Municipal décide par **13 voix pour** (M LE MAIRE, MME BALAY, M FOURRIER, MME PARIS, MME BOURGAULT, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME BONNEFOND, M SACHET, MME DESPRES, M LE BORGNE, M BRUNET), **10 voix contre** (MME MIEL-GIRESSE, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME), et **8 abstentions** (MME GUILLEMOT, M BONENFANT, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, MME PATRY, MME RIO, M PINEAU), d'attribuer une subvention de 500€ à l'association PAS/SAGE. MME DESRAME et M PASINO, étant membres de l'association, ne prennent pas part au vote.
4. Suite aux interventions de M BERTIER et M FOURRIER, et à la proposition de M le Maire de verser une subvention de 320€ à l'antenne locale des scouts d'Europe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer sur cette subvention qu'autant qu'une association locale aura été créée.
5. Le Conseil Municipal décide enfin par **26 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO) et **7 abstentions** (M.GAUBERT, M.FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) de voter l'ensemble des autres subventions comme proposé dans le tableau.

La discussion entre Mr le Maire, MME BALAY, M JOUNEAU, MME DESRAME, M BERTIER, M DERU, M GAUBERT, MME PARIS, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M LE BORGNE, MME GUILLEMOT, figure en son entier au procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – FINANCES – Trésorier Municipal – Indemnités de conseil.

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME

BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) et **par 4 abstentions** (M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR) d'allouer à Madame Anne COLLIOU, Trésorier Principal de Dinan Ville et Banlieue, l'indemnité de conseil instituée par arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à son taux maximal, pour la durée du présent mandat, avec effet à la date d'installation du Conseil Municipal.

La discussion entre Mr le Maire, M BERTIER, M DERU, figure en son entier au procès-verbal.

Affaire n°3 – AFFAIRES SCOLAIRES – Ecoles maternelles et élémentaires – Organisation du temps scolaire – Envoi du PEDT.

Rapporteur : Brigitte BALAY

Le Conseil Municipal décide par **26 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUVEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO) et **par 7 abstentions** (M.GAUBERT, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR) d'autoriser M le Maire à signer le Projet Educatif du Territoire tel qu'il a été présenté et tel qu'il figure en annexe du rapport.

La discussion entre M LE MAIRE, M DERU, MME MEUNIER, figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°4 – JEUNESSE – Orkestr'Am Sistem – Programme Leader – Aide au démarrage 2^{ème} année

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) de valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée,
- 2) de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre du programme LEADER 2007-2013 (FEADER) du Pays de Dinan,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire de Dinan à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention LEADER (FEADER).

La discussion entre MME MEUNIER, M GINGUENE, MME PARIS et M LE MAIRE, figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 – FISAC – Deuxième tranche

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**

- 1) d'approuver le programme d'actions tel qu'il a été présenté;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC);
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure les conventions correspondantes ;

- 4) d'autoriser M. le Maire à reverser à *Dinan Territoire Commerçant* la part de subvention FISAC qui lui revient au titre de ses actions d'animation, le versement de ces sommes se faisant au fur et à mesure de l'avancement des actions et sur présentation par l'association des factures correspondantes.

La discussion entre M LE MAIRE, M BERTIER, MME BALAY, M BOBIGEAT, M DERU, M GINGUENE, M PASINO, figure en son entier au procès-verbal.

Affaire n°6 – COMMISSIONS MUNICIPALES – GROUPES DE TRAVAIL – ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Mr le Maire

- 1- Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner MME DESPRES et MME MISSIR à la commission patrimoine, culture et évènements et M PINEAU à la commission éducation, enfance et jeunesse.
- 2- Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner comme membres des Conseils d'écoles M SACHET (La Garaye), MME GUILLEMOT (La Ruche) et MME BRIEC-LAME (Les Fontaines).
- 3- Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner comme délégués :
 - au Collège Broussais : MME BALAY (titulaire), MME BRIEC-LAME (titulaire), M HELLIO (suppléant) et M GINGUENE (suppléant)
 - au Collège Roger Vercel : M JOUNEAU (titulaire), M GINGUENE (titulaire), MME BALAY (suppléante) et MME MISSIR (suppléante).
- 4- Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de constituer ainsi les groupes de travail suivants :

Jeunesse

Président : M. le Maire

Conseillers municipaux : Maxime Sachet, Brigitte Balay, Anne-Sophie Guillemot, Floryan Pineau, David Brunet, Anne-Cécile Briec-Lamé

Organismes extérieurs :

- Mission locale
- Steredenn
- Pays de Dinan
-

Services de la ville:

- Service éducation, enfance et jeunesse
- Agenda 21

Commerce

Président : M. le Maire

Conseillers municipaux : V Bonnefond, Y Hellio, B Lagrée, E Cassany, B Bonnenfant, D Déru, O Bobigeat, M Ginguené, B Bertier, S Rio.

Organismes extérieurs (1 représentant par organisme)

- la Chambre des métiers d'Aucaleuc
- la Chambre de commerce et d'industrie de Dinan
- Dinan territoire commerçants
- l'association des commerçants de la place saint Sauveur (espace St Sauveur)
- l'association Rouairies et animation (commerçants de la rue Thiers et des Rouairies)
- l'association des commerçants de la Fontaine des eaux
- le club hôtelier de Dinan

Port

Président : M. le Maire

Conseillers municipaux : Nicolas Le Borgne, Bernard Lagrée, Yannick Hellio, Bernard Bonnenfant, Séverine Rio, Michel Forget

Représentants des riverains et associations :

- Dominique Jacoby (Artisan / Habitant)
- Julien Hurault (Habitant)
- Isabelle Connen (Restaurant Bongrain)
- Olivier Gousset (Restaurant ZAG)
- le club d'aviron et le club de kayak

Services de la ville : le chef de port

Un élu de Lanvallay

- 5- Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de proposer au directeur départemental des Finances Publiques la liste des 32 noms annexée au rapport afin de constituer la commission communale des impôts directs.

La discussion entre M BOBIGEAT, MME BONNEFOND, M LE MAIRE, M FORGET, M FOURRIER, M GAUBERT figure en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°7 - AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Vitraux de l'église St Malo- Demande de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) de solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 750 € pour l'étude préalable à la restauration des vitraux de l'église Saint-Malo ;

- 2) d'informer la Région de la commande de cette étude, en vue d'une subvention ultérieure.

La discussion entre M GAUBERT et MME PARIS figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 - AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Eglise St Malo- Demande de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter l'Etat pour subventionner, à hauteur de 50% du montant des travaux H.T., soit 7 499 €, l'intervention sur les charpentes et la couverture de l'église Saint-Malo

Affaire n°9 - AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Château-musée- Demande de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter l'Etat pour subventionner les travaux de restauration des courtines et le remplacement d'un linteau au château musée à hauteur de 15 482 € et la Région pour un montant de 12 386 €.

La discussion entre M BERTIER, M DERU, M GAUBERT, M LE MAIRE et M PASINO figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°10 - AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Statues- Demandes de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter l'Etat pour subventionner cette opération à hauteur de 2 281 € et la Région Bretagne à hauteur de 2 281 €.

La discussion entre M DERU et MME PARIS figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Révision de tarifs

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter l'ensemble des tarifs du Service Educatif du Patrimoine, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

L'intervention de MME MEUNIER figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n° 12 - PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs. Création et suppression d'emplois

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de modifier le tableau des effectifs des agents communaux présenté.

Affaire n°13 - URBANISME - SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FACADES – Remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} étage de l'immeuble sis 13 rue Waldeck Rousseau – Réfection des pans de bois et mise en peinture des menuiseries de l'immeuble sis 2 rue de l'Ecole – Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble sis 11 rue de l'Ecole

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide à **32 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUVEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M.

BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, M.FORGET, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) et **1 abstention** (M. GINGUENE) d'accorder à :

- 1 - Mme ESSIRARD une subvention s'élevant à la somme de 721 € (sept cent vingt-et-un euros) pour l'immeuble du 13 rue Waldeck Rousseau ;
- 2 - M.HUET une subvention s'élevant à la somme de 1524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) pour l'immeuble 2 rue de l'Ecole ;
- 3 - M. et Mme GENESTAY une subvention s'élevant à la somme de 1524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) pour l'immeuble 11 rue de l'Ecole.

La discussion entre M GINGUENE et M PASINO figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°14 - VOIRIE- Eclairage public de la rue Déroyer

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**, (Mr GAUBERT ne prenant pas part au vote),

- 1) d'approuver ce projet établi par le Syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor qui s'élève à un montant total de 134 000 € H.T. ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à verser la participation due par la ville dans les conditions indiquées ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec la SEM *Dinan Expansion* déterminant les modalités de réalisation, de prise en charge et de remise des ouvrages à la Ville.

La discussion entre M BRUNET et M GAUBERT figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°15 - ENERGIE – Compteurs communicants de Grdf- Concentrateurs en toiture-Convention Ville-GrDF

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) d'adopter les termes d'une convention de partenariat concernant l'installation et l'hébergement d'équipement de *télérelève* en hauteur ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

La discussion entre M DERU, Mr le Maire et M GAUBERT figure en son entier au sein du procès-verbal

Mr le Maire lève la séance à minuit.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014**

Monsieur le Maire

Est-ce que le relevé des décisions de notre séance du 30 avril 2014 appelle de votre part des observations ?

Madame Camille Meunier

Juste une petite correction souhaitée, « Madame Missir souhaite prendre la parole afin de faire un point sur les évènements importants », ce n'est pas l'actualité, ce n'est pas chaque information qui se passe dans notre ville, dont on souhaiterait pouvoir échanger, donc le remplacer par des « évènements importants »

Monsieur le Maire

Pas de problème, ce sera noté et pris en compte.

Quelques points sur les évènements importants, puisque nous avons convenu que je vous tiens au courant dans la mesure du possible. Dinan Communauté a procédé à l'installation de son bureau, vous le savez Gérard Bérhault a été élu Président de Dinan Communauté et trois d'entre nous ont été élus Vices Présidents, Didier Déru en charge du développement économique, Françoise Després en charge de la culture et moi-même en charge des finances et de la prospective. Lorsque nous présenterons le rapport d'activités de Dinan Communauté, nous le ferons à trois voix si vous le voulez bien. Nous pourrions ainsi mieux échanger avec l'ensemble de nos représentants au sein du Conseil Communautaire car je vous rappelle que Dinan compte onze représentants au Conseil Communautaire. Deuxième point, nous aurons un Conseil Municipal et la date n'est pas négociable le vendredi 20 juin 2014, pour désigner les délégués suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs, car vous savez que les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014, dans le département il y a trois sièges à pourvoir, et pour Dinan, je vous rappelle que tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, soit 33 délégués qui font partie du collège électoral, et il y aura neuf suppléants à élire, appelés à remplacer les délégués en cas de refus, de décès, de perte de droit civique et politique, d'empêchement ou de cession de fonction de délégué municipal, l'élection se déroulera suivant la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. C'est une séance qui va durer une demie heure pas plus, je vous propose 18h, il y a un certain nombre d'engagements à prendre, nous ne pouvons pas faire autrement. J'invite le groupe à présenter des candidats, je pense que ça fera sept et deux, c'est pour des suppléants uniquement. Troisième information, vous avez sans doute lu dans la presse aujourd'hui, j'aurai souhaité vous en parler avant, que j'avais pris un arrêté concernant les chiens des personnes sans domicile fixe, vous savez qu'il y a eu un certain nombre d'incidents qui se sont multipliés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, j'ai reprecisé le corpus juridique qui était à la disposition des forces de police et de gendarmerie, leur permettant d'intervenir. Comme je l'ai dit, ce n'est pas un arrêté anti-SDF, il s'agit surtout bien évidemment de répondre à l'attente de nos concitoyens et d'éviter que des drames ne se produisent, un certain nombre de personnes ont été mordues ou renversées par ces chiens qui s'avèrent parfois menaçants, leurs maîtres étant en situation délicate pour s'en occuper, parallèlement à cela, il y a toute la prise en charge sociale qu'il faut intensifier. Je vous rappelle qu'en 1997, avec Roger Moroux, nous étions à l'origine du centre d'hébergement et de réadaptation sociale, au-delà de cela, il faudra sans doute que nous améliorions notre prise en charge en terme d'hébergement d'urgence, et vous savez qu'il y a actuellement un projet sur Dinan en lien avec les

services sociaux de l'Etat, d'un centre d'hébergement d'urgence, accueil de jour, accueil de nuit, qui permettra, à condition qu'ils le veuillent, d'accueillir ce public.

Monsieur Michel Forget

Je voulais faire quelques remarques par rapport à cet arrêté, d'un, je souhaiterais que la lecture de l'arrêté soit faite, de deux, je pensais effectivement que l'information à destination des conseillers qui serait réservée en primaire à la presse faisait partie des temps révolus, je m'aperçois qu'il faut ouvrir le journal le matin d'un conseil municipal, pour apprendre qu'un arrêté important a été pris, c'est un problème important qui est traité. Je pense qu'effectivement j'aurais préféré que l'on ait une information en amont, je pense qu'il n'y avait pas urgence, que ça pouvait attendre quelques jours, vous répondez un petit peu à la question en disant qu'il va falloir se pencher sur les mesures d'accompagnement, c'est un problème compliqué, j'en conviens, toutes les villes sont confrontées à ces situations qui sont complexes, sensibles, ceci dit, je pense que bien évidemment, on ne peut pas avoir une réponse uniquement d'ordre de police. Vous dites dans la presse, Mr le Maire, que « ce n'est pas un arrêté anti-SDF », je suis désolé, je trouve ça hypocrite de votre part, c'est un arrêté anti-SDF, je ne discute pas pour l'instant le bien fondé ou pas, mais c'est un arrêté anti-SDF, puisque vous parlez de consommation d'alcool sur la voie publique, je ne suis pas sûr que toutes les personnes qui seront prises à consommer de l'alcool sur la voie publique dans les jours, les semaines ou les mois qui viennent, seront verbalisées, le deuxième point, on a pas eu la communication de l'arrêté alors si on peut le lire, ça sera très bien. Sont interdits : le regroupement prolongé de chiens, même tenus en laisse etc. Je suis obligé de reprendre les termes de la presse. Qu'est-ce que c'est qu'un regroupement prolongé ? Je trouve qu'effectivement, vous l'avez dit, ça vise les SDF. Lors du précédent mandat, on avait déjà enlevé des bancs pour éviter les regroupements, j'en déduis qu'il y a une volonté de voir les SDF quitter au moins le centre ville, je crains que des mesures comme celles-là ne fassent que déplacer le problème. Je préférerais que ce genre de questions soient évoquées et abordées en amont, il y a une commission des affaires sociales, je pense que c'est important de traiter cela autrement que par un arrêté dont on en prend la connaissance dans la presse le matin d'un conseil municipal.

Monsieur le Maire

Un certain nombre de points pour vous répondre Mr Forget, le premier c'est que les arrêtés dépendent du pouvoir de police du maire, deuxième chose, ce n'est pas moi qui suis à l'origine de l'article de presse, c'est la presse qui a pris contact avec moi, je n'ai pas fait de conférence de presse pour présenter l'arrêté. La presse a tout simplement assisté à une intervention des forces de gendarmerie et de la police municipale et a voulu en savoir plus. Troisième point, c'est que j'avais l'intention de vous en parler, la preuve c'est que je vous en parle ce soir, alors que rien ne m'y oblige, car je vous le répète cela relève exclusivement du pouvoir de police du maire et n'a pas à faire l'objet de débat au conseil municipal, mais j'ai souhaité vous en informer. Enfin, je vous rappelle que le maire est tenu de veiller à la sécurité publique, ça fait partie de ses prérogatives, en prenant cet arrêté, constatant qu'une situation difficile existe et qu'un certain nombre de nos concitoyens étaient menacés ou avaient été menacés par les chiens, hésitaient à passer sur la promenade des Petits Fossés, à emprunter certains trottoirs de la place Duclos, il était de ma responsabilité en tant que maire de Dinan, de prendre ce type de dispositif. Pour vous répondre, ce n'est surtout pas à moi, qu'il faut venir donner des leçons quant à la prise en charge sociale, comme je vous l'ai dit je suis à l'origine du CHRS en 1997 avec Roger Moroux, j'ai suivi tout au long du dernier mandat, le dossier de création, et je pense que nous allons y arriver, du centre d'hébergement d'urgence, ce centre d'hébergement d'urgence qui a justement pour finalité de traiter ce type de problèmes, et nous savons très bien que ce problème est au combien difficile à traiter car nombres de ces gens, pour lesquels j'ai, et je l'ai dit dans la presse, et c'est une intime conviction, j'ai le plus grand respect, je suis allé les voir, j'ai discuté avec eux, j'ai échangé avec eux pendant 45 minutes,

et la presse peut en témoigner, ce n'est pas moi qui les ai convoqués, ils sont arrivés à ce moment là, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de maires dans les villes qui vont à la rencontre des SDF et qui essaient de comprendre avec eux la situation, et qui essaient de trouver une solution. Alors les procès sont faciles évidemment, c'est un sujet sensible, nous le savons bien, je le redis, et la réponse est difficile, mais à Dinan je dirai que j'ai la volonté qu'il y ait une réponse globale, une réponse qui sanctionne les comportements qui peuvent être des comportements dangereux pour les concitoyens, dangereux pour les dinannais et qu'il y ait une réponse sociale qui soit apportée, à la difficulté de ces gens qui sont, c'est vrai, dans une situation difficile, je les connais puisque j'en ai eu comme locataires à Dinan Habitat. J'ai eu l'occasion de les accompagner, ils sont restés dans le parc social de Dinan Habitat pendant de nombreuses années, et puis, il y a un moment où ce n'est plus possible, je souhaite qu'il n'y ait pas de polémiques sur ce sujet, mais ne me faites pas de faux procès d'intention, ça n'en vaut pas la peine et vous le savez très bien Michel Forget, qu'ils sont faux et inexacts.

Dernier point, c'est la réouverture des promenades, vous avez vu dans la presse aussi, que la promenade de la Duchesse Anne a été ouverte ce week-end, nous avons la volonté moyennant un certain nombre de travaux, d'ouvrir l'ensemble des promenades piétonnes de la ville et d'assurer la liaison entre le centre-ville et le port, je sais que Yannick Hellio et Jean-Pierre Guével sont très vigilants sur l'ouverture de ces promenades.

Voici les quelques points d'information sur les grands événements, pour reprendre l'expression de Camille, de ces quelques semaines, je suis désolé, ce n'est pas toujours facile de suivre le rythme des conseils, mais dans la mesure du possible, je le ferai à chaque conseil municipal.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

Affaire n°1

OBJET / FINANCES – Subventions aux associations.

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Lors de l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal le 30 avril dernier, un crédit global de 544 800 € et trois subventions avaient été votés pour :

- le Tour de Bretagne : 20 000 €
- le comité de la Fête des Remparts : 30 000 €
- le Hockey Club Dinan-Quévert : 10 000 €

La commission des finances, dans sa réunion du 3 juin dernier, a examiné le tableau de présentation de toutes les associations bénéficiaires d'une subvention de la ville.

Cet examen étant réalisé alors que l'année est déjà bien entamée, et pour ne pas pénaliser les associations dont les programmes d'activité sont déjà engagés, elle a été d'avis de reporter l'évolution des règles d'attribution des subventions qu'autant que les associations auront été consultées et prévenues suffisamment tôt à l'avance. Ceci devra intervenir dans les mois qui viennent, en prévision de l'année 2015. L'objectif clairement fixé est d'établir des propositions d'attribution de subventions d'ici la mi-décembre 2014, valables pour l'exercice suivant.

Le tableau ci-joint présente les propositions d'attribution de subventions de la commission pour l'année 2014.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 3 juin 2014 ;

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions et de voter les subventions aux associations, suivant le tableau ci-annexé.

Monsieur Philippe Fourrier

En préambule, vous avez trouvé sur votre table un tableau des subventions qui a été quelque peu modifié. Vous verrez à la marge et je vous donnerai des détails dans quelques secondes, qui l'a été quelque peu modifié par rapport à celui que vous avez reçu avec votre convocation. Il y a eu deux points, en dernière page tout en bas, un avertissement pour expliquer que le total des subventions attribuées en 2013, qui s'élève à 483 116€ ne correspond pas à la somme de toutes les subventions attribuées en 2013 qui figurent dans ce tableau, pourquoi ? Parce que ne figurent dans ce tableau que les associations pour lesquelles nous prévoyons l'attribution une subvention en 2014, il y a forcément des pertes en ligne, que la commission des finances a vu puisqu'elle a eu le tableau complet, il y a un écart de l'ordre de 25 000€ à 40 000€ entre ce qui figure ici et le total général, le total général est bon, je précise cela pour ceux qui prendraient leur calculatrice et recalculeraient la totalité des lignes et que vous trouveriez un écart, l'explication est là. Deuxième modification, sans grande conséquence sur le budget global, vous le verrez d'autant plus qu'il s'agit de 2013, sur le document que vous aviez reçu, nous avons indiqué pour que l'OGEC, l'association dont relève les écoles privées catholiques de Dinan, avait été indiqué sur une seule ligne un montant total s'élevant à 300€ sans aucune subvention pour l'an passé, ce qui était une erreur matérielle car ces associations de parents d'élèves avaient reçu des subventions l'année passée donc ces subventions figurent de nouveau sur le document qui vous est présenté ce soir, voilà les deux petites modifications et changements par rapport au document qui vous avait été envoyé. Pour en revenir à nos travaux de ce soir, concernant les subventions 2014, je voudrais vous dire que la commission des finances qui s'est réunie il y a une semaine a été confrontée à un exercice difficile et d'ailleurs, je souhaite en remercier ces membres une nouvelle fois, nous avons passé plus de cinq heures en réunion, pour étudier ligne à ligne les subventions attribuées en 2013, les propositions pour 2014, ce fut un exercice difficile, d'autant plus que le calendrier nous contraignait. En effet, il était délicat d'effectuer des arbitrages en cour d'année alors que les associations avaient déjà engagé leurs activités, d'où le choix, de reconduire le plus souvent à l'identique la subvention versée en 2013, si une demande évidemment avait été déposée dans les formes à la mairie. Cet exercice ne fut pas totalement satisfaisant, les membres de la commission des finances ont clairement exprimé le souhait de pouvoir mesurer plus précisément à l'avenir, la réalité des activités proposées par les associations sollicitant une subvention. Nous inscrivons donc, en prévision de l'attribution des subventions 2015 dans le processus suivant : d'abord nous allons élaborer avec le service des finances et également avec la commission des finances, un dossier de demande de subvention encore plus complet, mettant en avant les réalisations destinées en premier lieu aux dinannais, c'est une demande qui a été clairement exprimée en réunion la semaine dernière. Nous allons également avancer le processus d'attribution avec un recueil des dossiers pour 2015 dès l'automne, de sorte que les subventions pour 2015 soient attribuées avant la fin de l'année, au mieux éventuellement, si nous nous prenons un peu trop tard au mois de Janvier, ceci afin de permettre aux dirigeants d'associations et d'organisations bénéficiaires de subventions, de pouvoir calibrer leur programme d'activités en toute

connaissance de causes, sans mauvaise surprise. J'ajouterai, et ce point me vient d'échanges avec divers interlocuteurs, je voudrais dire un mot très rapide sur la question de l'enveloppe globale, qui sera d'évolue aux associations 2015, aucune décision bien évidemment n'a été prise aujourd'hui, nous parlons de 2014, 2015 est encore loin, il est vrai que nous nous inscrivons dans une logique de baisse significative des dépenses liée à une baisse significative des dotations, notamment générales de fonctionnement, mais toutes les options sont sur la table, je pense que la commission des finances et le conseil souhaiteront préservés un équilibre, à la fois un équilibre des comptes mais également un équilibre des moyens d'évolues aux associations et aux organisations qui œuvrent au lien social et aux activités culturelles et sportives dans notre ville.

Pour en revenir à 2014 et au sujet qui nous intéresse ce soir, avant de passer au vote, je souhaiterais attirer votre attention sur plusieurs sujets relatifs à ce tableau, dans ce tableau nous avons inscrit pour six organisations des subventions à 50€, c'était une décision qui avait été prise en commission des finances, alors que ces organisations touchaient soient 76€ ou 80€ l'an passé, nous parlons de petits montants, après coup, il nous a paru peu équitable de sanctionner ces organisations, alors que la plupart du temps, nous avons tenter de reconduire les subventions 2013 à l'identique, ces six organisations sont : cinq organisations appelées patriotiques, la FNACA, UFAC, la Société d'entraide de la médaille militaire, le comité monument Indochine, l'Union nationale des combattants et Dinan scrabble qui avaient 80€ et que nous avons passé à 50€, vous vous apercevrez que l'impact sur les comptes et sur l'enveloppe d'évolue aux associations sera tout à fait marginale puisqu'elle est inférieure à 150€, mais j'ai le sentiment que pour le symbole s'est important et aussi pour ces associations qui ont de petits moyens, nous pourrons en discuter tout à l'heure si vous le voulez. Un autre sujet qui a attiré votre attention, ce sont les subventions accordées aux associations de parents d'élèves qui ont été, selon le souhait de la commission des finances, revues à la baisse cette année et plafonnées à 100€ par école. Peut-être puis-je laisser la parole, soit à Matthieu Jouneau qui est en charge des associations, soit à Brigitte Balay pour nous expliquer plus en détail la raison sur le fond de ces baisses.

Madame Brigitte Balay

Normalement ils avaient une subvention par rapport aux festivités de Noël, nous avons un budget assez conséquent, on offre à tous les élèves de toutes les écoles un spectacle, pour vous donner un exemple l'année dernière c'était le cirque, tous les enfants de toutes les écoles avaient été invités, donc ça faisait un peu doublon et bien souvent, c'est la cuisine centrale qui prépare les chocolats chauds, etc. Ça me semble raisonnable.

Monsieur Matthieu Jouneau

On a des demandes d'associations d'écoles primaires pour des subventions pour financer des arbres de Noël. Au départ, nous avons eu l'idée de regrouper tous les enfants des écoles pour leur offrir un arbre de Noël commun et nous nous sommes aperçus en discutant avec Brigitte que la mairie organisait déjà un évènement dont elle a parlé à l'instant, avec un budget important au Théâtre des Jacobins, je tiens simplement à souligner, qu'il s'agissait de ne pas faire un double emploi, à la fois verser des subventions au cas par cas pour des sapins de Noël et dans un second temps organiser une fête de fin d'année et je tiens à signaler que cette fête est ouverte à tous les enfants des écoles primaires, que ce soit les écoles privées ou publiques et les parents sont conviés à cet évènement. On a eu des soucis de simplifier ces demandes de subventions et de les réduire en conséquence.

Monsieur Philippe Fourier

Nous poursuivons au chapitre « culture », la commission des finances avait écarté une demande de subvention exprimé par l'association PAS/AGE pour la raison que cette association était extrêmement

récente puisque créée ces derniers mois, il se trouve que nous avons eu une demande réitérée de subvention de la part des dirigeants de cette association et Cyrille Desramé, adjointe à la culture, a accepté de se faire leur porte-parole ce soir pour proposer au Conseil Municipal que l'on ajoute une subvention de 500€.

Madame Cyrille Desramé

Bonsoir à toutes et à tous, c'est vrai que je souhaite intervenir en ce qui concerne l'association PAS/AGE, notre municipalité souhaite soutenir certaines associations qui contribuent à valoriser le rayonnement culturel de Dinan, l'association PAS/AGE va clairement dans le sens de la politique culturelle que nous souhaitons mettre en place. Même si nous sommes dans le cadre d'une nouvelle association, puisqu'elle a été créée en Novembre 2013, je considère qu'elle offre une offre complémentaire et qu'elle s'appuie sur un collectif qui existe depuis trois ans et qui rayonne au-delà de tout ce qui est le secteur dinannais et qui va vraiment au niveau national pour les retombés. Je pense qu'elle apporte une vision plus large sur l'extérieur d'où son nom PAS/AGE, le public visé est beaucoup plus large que le public dinannais, je note aussi que depuis sa création, il y a eu trois expositions d'organisées, il s'agit aussi d'une association qui a pu au niveau des visiteurs recevoir plus de cent personnes et qui a mis en place un certain nombre d'artistes aussi bien Hollandais qu'Ecossais etc. Je pense que par rapport à la demande de cette nouvelle association qui était d'un montant de 1000€, je proposerai une solution intermédiaire, c'est à dire, une subvention de 500€. Mon rôle actuellement est d'identifier les volontés qui concourent à faire rayonner Dinan d'une façon culturelle et clairement, PAS/AGE rentre dans ce cadre là, c'est la raison pour laquelle j'interviens ce soir, merci.

Monsieur Philippe Fourier

Merci Cyrille, dernier point, puisque se fut un sujet de discussion lors de notre commission des finances, l'attribution d'une subvention à l'association nationale des scouts d'Europe pour un montant de 320€. L'un des membres de la commission s'est ému de l'attribution de cette subvention en raison du caractère douteux des prises de position de cette association au niveau national, selon lui. Il semblerait, renseignements pris, que ses préoccupations soient justifiées, néanmoins et je laisserai si Mr le Maire veut bien en dire un mot, car nous nous sommes penchés sur la question, je lui laisserai le soin de commenter ce point.

Monsieur le Maire

C'est une subvention qui a fait l'objet de débat en commission des finances, pour la première fois, c'est une association qui ne fait pas débat seulement au niveau dinannais. Nous nous sommes renseignés, nous avons appelé la direction départementale de la cohésion sociale à Saint-Brieuc, qui nous a précisé que les scouts d'Europe sont déclarés et agréés comme organisateur d'accueil collectifs des mineurs. Ils ont l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports, qui a changé de nom aujourd'hui, ils offrent au trimestre un accueil sans hébergement, en Juillet et Août un accueil avec hébergement et elle nous a précisé qu'il n'y avait aucun souci avec la section dinannaise et qu'ils font l'objet de contrôles réguliers comme l'ensemble des associations qui organisent ce type d'accueil, pour connaître quelques uns de ceux qui fréquentent l'association dinannaise, ce sont des gens de qualité comme tous ceux des scouts de France et des éclaireurs, je précise que c'est une association scouts qui a une tonalité catholique puisque sur le site de la paroisse de Dinan, vous en trouverez les références, les adresses, le planning des activités, au même titre que pour les scouts de France. Donc nous avons pris des renseignements suite au débat que nous avons eu en commission des finances auprès des autorités compétentes comme la direction départementale de la cohésion sociale.

Monsieur Philippe Fourier

Bien entendu, nous allons vous laisser la possibilité d'intervenir par rapport à ce projet de budget, avez-vous des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Bonsoir, chers collègues, Mr le Maire, en préambule, je voudrais remercier, puisqu'avant les cinq heures de la commission des finances, avec Mme Rio et vous-même Mr Fourier, nous avons eu le plaisir d'avoir fait la visite avec Mr Carlo de son service, je voudrais le remercier de cette visite, où il se dégage du service des finances de la convivialité et surtout du professionnalisme, il faut le dire au sein de cette instance, je pense que de se connaître c'est important et de connaître aussi les agents municipaux pour nous élus, ça permet aussi derrière de défendre un service public de qualité, je voudrais vous remercier Mr Carlo pour cette heure, je crois que l'on a partagé avec Mr Fourier et Mme Rio, on a pu poser de nombreuses questions et on peut comprendre que chaque denier public est pesé, contrôlé et ça c'est bien, je voulais vous le dire Mr le Maire, se fut un plaisir.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur Bruno Bertier

Sinon sur la forme, tout d'abord Mr Fourier, il a été demandé à l'opposition en début de mandat, dans le bureau de Mr le Maire et vous étiez présent que certaines règles soient respectées par l'opposition et par la majorité, je pense que jusqu'à maintenant l'opposition a respecté les règles de confidentialité, de travail au sein des commissions, moi, ce que je ne comprends pas c'est votre mail qui est intervenu dimanche après-midi, nous disant que vous reveniez sur des associations, ce n'est pas le montant, ma première intervention est sur la méthode, il faut des règles des deux côtés, il faut qu'on les respecte, quand on prend une décision en commission des finances, ça serait bien que l'on aille au bout de ce que l'on a décidé, je ne vois pas pourquoi unilatéralement ça a été modifié en cours de week-end alors que je pense que l'on avait fait un travail sérieux sur le sujet, ce n'est pas le montant, alors pourquoi aussi ne pas être revenu au montant de l'année dernière, on aurait pu revenir au 75€ de l'année dernière.

Monsieur Philippe Fourier

C'est ce que l'on a fait.

Monsieur Bruno Bertier

J'avais compris que l'on restait sur les 100€, je vous rappelle que le document que l'on avait ce soir en arrivant, il n'y avait pas les modifications.

Monsieur Philippe Fourier

Que l'on soit bien clair, il y a peut-être un petit malentendu, je voulais le préciser tout à l'heure, aucune décision n'a été prise, le message était que j'avertissais la commission des finances, que je proposerais une modification, cette modification sera soumise au vote du Conseil Municipal qui a tout pouvoir, rien n'a été fait dans votre dos, au contraire, mon message de ce week-end était de vous avertir en tant que

membre de la commission des finances, que j'allais faire cette proposition de sorte à ce que vous ne la découvriez pas ce soir, mais rien n'est décidé puisque seul le Conseil Municipal est en mesure de voter et ce Conseil aura parfaitement le droit de refuser ma proposition de modification, qui conque ici peut intervenir sur cette grille et proposer une modification devant le Conseil Municipal, je vous rappelle que les travaux de la commission des finances sont destinés à préparer les votes du Conseil. J'ai le sentiment au contraire que mon message était plutôt destiné à vous avertir de sorte que vous ne soyez pas surpris par ma prise de parole sur le sujet ce soir.

Monsieur Bruno Bertier

D'accord, ce qui m'embête le plus, c'est sur l'autre association, l'association PAS/AGE, elle a été créée exactement le 13 Janvier de cette année 2014, c'est la déclaration de la préfecture que j'ai là, si on fait une exception pour cette association, ça veut dire qu'il y a d'autres associations le soir de cette commission où nous sommes partis de ce principe, en disant que toute association qui venait d'être créée dans l'année pour laquelle nous n'avions aucun bilan d'activité ni rien, on attendait un an d'avoir un premier bilan pour se positionner, alors pourquoi une exception à cette association, de surcroît quand je lis un article de presse qui couvre les premiers mois de l'activité, on y trouve quand même deux membres du Conseil Municipal de la majorité dont vous Mme Desramé, vous ne pouvez pas être partie prenante, défendre une subvention ce soir alors que vous êtes membre de la dite association, ça me dérange dans la mesure où en plus on fait exception à une règle que l'on a définie en commission des finances, je n'ai rien contre l'association, mais ça me dérange parce que vous êtes partie prenante de l'association, vous venez défendre ce soir une exception à la règle que l'on a défini en commission des finances, donc il y a d'autres associations qui seraient en droit de se poser la question pourquoi elles n'ont rien cette année, dès que l'on ouvre la boîte à pandore, car c'est ce que l'on va faire ce soir si la majorité des membres du Conseil vote cette subvention. Il y a un problème de méthode Mr Fourier et ça me gêne, je n'ai rien contre l'association, ça me gêne que ce soit vous en tant qu'adjointe et membre de l'association qui nous demandez une exception, c'est par rapport aux autres associations que l'on a retiré des demandes la semaine dernière sur laquelle nous allons faire une exception ce soir.

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire, plusieurs choses. Pour répondre un petit peu à cette préoccupation. Ca m'est arrivé, essentiellement à l'ex CODI, d'avoir ce genre de choses, je comprends le propos de dire que l'on a passé cinq heures dix en commission et que l'on revient sur des principes, ça me dérange aussi un peu, je crois que l'on est pris un peu par le délai, dans ce genre de chose, moi j'avais pour habitude si l'on avait un élément nouveau ou si on était passé un peu trop vite sur l'opération, de consulter d'abord les membres de la commission des finances, même si les commissions ont une voix simplement consultative, sur la méthode, je partage assez le fait qu'il aurait fallu consulter les membres de la commission des finances même si on a eu un mail dimanche après-midi, ce qui nous permet de nous occuper pendant le week-end. Sur l'affaire des associations, plusieurs remarques, la première, je crois qu'il y a aussi une remarque sur la présentation, on a un total de subvention de 487 000€, sauf qu'on peut classer ce montant en trois groupes, il serait important de connaître le troisième groupe. Le premier l'aspect « cotisations », je pense que Mr le Maire n'a pas envisagé de ne plus faire partie de l'AMF, c'est effectivement une subvention mais elle est obligatoire, on a la subvention de Ville d'art et d'histoire, on a un certain nombre de subventions qui sont en faite des cotisations pour faire fonctionner, nous ne sommes pas sur de la subvention que le dinannais va avoir et va pouvoir utiliser en consommation de sa propre association. La deuxième, je prendrais un seul exemple, c'est par exemple le centre social, 152 980€, je ne suis pas sûr qu'à l'heure où je parle nous avons beaucoup de marge de manœuvre, même si c'est dans le cadre comptable sous l'autorité de Mr Carlo. Le troisième groupe est un groupe qui nous intéresse plus, ce qui est en fait la décision du Conseil Municipal d'agir pour le

compte des associations dinannaises ou des associations domiciliées à Dinan, c'est sur ce troisième groupe que je préfère que l'on se concentre et en terme de marge de manœuvre, je sais que les échéances ont fait que cette année c'était un peu court, je crois que ça sera important qu'en terme de lisibilité on puisse gérer ça par groupe plutôt que par fonction. Dans l'intitulé de l'affaire, il est indiqué qu'il y aura une refonte pour 2015, et que les modalités n'ont pas été modifiées, je ferai juste une petite précision que j'ai dû faire en commission des finances puisque je ne garde pas des informations pour le débat en Conseil Municipal, mais sous la responsabilité de Didier Lechien qui était à l'époque aux fonctions, c'est-à-dire chargé des finances, il y a trois ou quatre ans, il avait été élaboré uniquement pour les associations sportives une méthodologie de fixation des subventions aux associations, qui leur avait été expliquée, certaines avaient peut-être été oubliées mais elles existaient, certes un peu complexe, on y avait passé moins de cinq heures, mais on y avait passé du temps, qui était un système de point qu'il fallait renseigner et qui prenait en compte la taille de l'association, le niveau de participants, le total des investissements nécessaires pour l'année au niveau de l'association. Ce que je veux dire c'est que le principe n'a pas été recalculé, ce que je peux parfaitement comprendre mais il y a eu simplement qu'une reconduction du montant des associations, c'est-à-dire que le principe de calcul notamment pour les associations sportives n'a pas été appliqué, on a appliqué à nouveau ce qui existait de l'exercice précédent, ce qui ne me choque pas mais ce que je veux dire, c'est que l'on peut revenir sur la méthode, puisque le principe des méthodes c'est qu'il faut y revenir par rapport à l'évolution des choses, mais pour autant la méthode existe. Je crois que le monde associatif, on a la chance à Dinan d'en avoir un qui est très important avec beaucoup de vitalité, mais je pense qu'il faut aussi rassurer les associations, pourquoi je dis ça, c'est parce qu'on le sait, enfin pour les anciens de l'ex mandature, il y a certaines associations qui ont quelques noisettes bien placées, là où il faudra les rassurer, c'est que ce n'est pas parce qu'ils ne demandent pas au titre d'une année une ligne de subvention, qu'ils sont à jamais passés par pertes et profits, nous connaissons des associations et parmi les plus importantes de Dinan qui depuis deux trois ans compte tenu du fait qu'ils ont une capacité d'autofinancement très importante et de la trésorerie importante qui ne sollicitent plus de subventions, pour autant rien ne pourra les empêcher dans quelques années, si jamais il y a moins de trésorerie de re-solliciter une subvention. Je pense que lorsque l'on discute avec les responsables des associations, Mr Jouneau pourra le faire, il y avait une certaine inquiétude, ils disaient si on ne demande pas cette année, c'est terminé, alors il vaut mieux que l'on prenne et que l'on place sur le livret. Voilà les quelques remarques que je voulais faire Mr le Maire.

Monsieur Bruno Bertier

Excusez-moi mais je n'ai pas fini, Mr Déru est parti, nous allons avoir beaucoup de questions Mr le Maire et Mr Fourier, alors je ne sais pas si vous souhaitez répondre après chaque intervention, si vous voulez on peut toutes les poser. Je rejoins Didier Déru, il est grand temps qu'il y ait de la méthodologie, ça c'est clair, je pense qu'il est nécessaire d'avoir un bilan chaque année pour savoir si les demandes sont justifiées pour savoir s'il y a des fonds propres qui font qu'il n'y a pas forcément besoin de subvention, j'avais une question par rapport à ce que vous nous avez dit tout à l'heure, qu'avant la fin de l'année le travail soit fait, je suis d'accord et même que ça soit budgétisé, c'est-à-dire que l'on voterait le budget aux associations avant le budget de la ville ? Comment vous voyez les choses techniquement là-dessus ?

Monsieur Philippe Fourier

Je vous répondrai.

Monsieur Bruno Bertier

Je souhaite intervenir sur les scouts d'Europe, Mr le Maire y a fait référence, puisque l'élu en question qui à la commission des finances s'en est ému, c'est moi-même, et là je voudrais dire que c'est en tant que républicain que je prends la parole sur le sujet, car c'est le type d'une association et il y en avait d'autres mercredi soir où, systématiquement d'année en année on donne, puisque l'histoire fait que l'on donne, et on ne se pose pas trop de questions. Je voudrais ce soir, que le Conseil Municipal se pose une question sur une association, en préambule, mes propos ne sont pas là pour fustiger les jeunes dinannais qui sont scouts d'Europe que ce soit bien clair, je ne vais parler ce soir que de l'association nationale des scouts d'Europe, à qui nous verserons puisque chaque association locale n'est pas autonome budgétairement donc on va bien verser à une association nationale, donc ce soir mes propos porte à l'association nationale des scouts d'Europe. Cette association qui, depuis des années pose problème et en permanence sur la ligne jaune, puisqu'elle est très proche, et franchement je veux bien que l'on fasse fin de ne pas le savoir, mais elle est très proche de certains milieux d'extrême droite, j'ai pris trois exemples, je fais comme vous, j'ai fait des recherches, premier exemple, 19 Janvier 2014, il y a quelques mois à Chartres, *« l'extrême droite à l'œuvre dans les rues de Chartres, étrangement l'Eco Républicain oublie de préciser que cinq jeunes sont issus des scouts d'Europe, il y a eu des tags, des dégradations, information qui a été précisé ensuite des lieux tagués sont listés, pourtant des lieux historiques ont été visés, la stèle du monument aux morts, de nombreux bâtiments à Chartres ont été tagués, ont été mis en piteux état »* et dedans on y retrouve des jeunes des scouts d'Europe. Deuxième exemple, qui pose problème, nous sommes le 10 Juin, la France vient de fêter avec les alliés le débarquement, Mr le Maire nous allons commémorer dans quelques jours l'appel du 18 Juin, d'ailleurs un des premiers qui s'est opposé au régime de Vichy et à Philippe Pétain, et bien *« le 1^{er} Octobre 2012, 2000 scouts d'Europe, deuxième mouvement de scoutisme en France vont prochainement commémorer le pèlerinage partent en pèlerinage vers Vézelay. Sur la « colline éternelle » se dresse la basilique du XIIe siècle dédiée à sainte Marie-Madeleine, faire chaque jour une bonne action, celle d'aujourd'hui vous sera comptée plus que toute autre, je suis moi-aussi venu me recueillir dans cette cathédrale, je suis donc tout prêt de vous par le cœur et par la foi en ma destinée, par votre exemple, votre goût de servir, la chaleur de votre amitié, donner à tous vos frères le désir de se rassembler, montrer leur le chemin de l'avenir et celui de l'union de toutes les bonnes volontés en vu de bien commun. »* Donc le pèlerinage de 1942 avait été lancé à l'initiative du père Boncoeur, un religieux contre-versé écarté des Jésuites après son soutien volé au Maréchal Pétain, un personnage important du scoutisme, on ne peut pas nier cela, Loïc De Coatgouréden, organisateur du pèlerinage de Vézelay, c'est ça que les scouts d'Europe ont été commémorer le 1^{er} Octobre 2012, je continue et là, on arrive au rapport qui a été fait auprès du ministère de la jeunesse et des sports, à Marie-Georges Buffet en 2000, qui pose problème : *« les jeunes scouts d'Europe recevait à l'époque des catalogues, des livres et des disques nazis, aussitôt la ministre Marie-Georges Buffet a ordonné une enquête administrative dont l'issue était de plus en plus attendue que les incidents se sont multipliés depuis de nombreuses années dans les comptes des scouts d'Europe, le rapport indiquait à l'époque qu'il faut figer certaines choses, comme l'obligation d'être citoyen français pour les membres titulaires, de faire attention au choix des aumôniers de façon à éviter le recours à des prêtres appartenant à certaines congrégations intégristes ou réputées comme telle. L'image des scouts d'Europe depuis leur fondation en 1958, a souvent pâtie d'une proximité ambiguë avec certains collègues ouvertement extrémistes comme les scouts marins de l'Abbé Cottard. On connaît ce qu'il s'est passé, ou de soutien embarrassant comme celui du Front National pour la jeunesse après l'affaire du fichier »*. Il y en a des pages et des pages mes chers collègues, je vous invite vraiment à aller sur internet, je ne reviendrai pas mais il y a aussi eu des appels à manifester l'année dernière pour la manifestation « pour tous », mais là après c'est une affaire de conviction sur ce sujet. Une association qui pose problème, ce type de débat est dans de nombreux Conseil Municipaux, j'ai appartenu à un autre conseil dans une autre ville, on avait les mêmes débats, je pense qu'aujourd'hui, à l'heure où les extrémistes montent en puissance dans notre pays, il faut

choisir son camp et on ne peut plus jouer avec l'ambiguïté et quand on est élu, je pense qu'à un moment donné il faut prendre ses responsabilités, et là ce n'est plus une question de droite, de gauche, de majorité ou d'opposition, c'est chacun d'entre nous, individuellement qui, ce soir sur les scouts d'Europe qui est quand même une association très contre versée. Je le répète je ne fustige pas les jeunes dinannais qui y appartiennent, c'est à leurs parents de voir où ils doivent mettre leurs enfants, malgré tout on ne peut pas voter une association en 2014, alors que le Front National vient de nous montrer ce dont il était encore capable ces derniers jours, avec des propos ahurissants, on ne peut pas jouer avec ça, Mr le Maire, Mr Fourrier, l'ensemble du groupe de l'opposition vous demande de retirer cette demande de subvention qui est vraiment contre versée et ça aurait dû être fait depuis pas mal d'années pour la ville de Dinan.

Monsieur le Maire

Mr Bertier, vous ne pouvez pas me reprocher ce soir en Conseil Municipal de jouer avec le Front National.

Monsieur Bruno Bertier

Là ce soir, vous avez l'occasion de me le prouver.

Monsieur le Maire

Nous le prouvons tous les jours.

Monsieur Bruno Bertier

Et bien prouvez-le.

Monsieur Jean Gaubert

Quelques observations supplémentaires sur la présentation des subventions, la première c'est que j'aimerais bien que l'on me dise quelle est la vraie population de Dinan, je vois quelle est calculée sur 11 280, mais ce que je constate aussi c'est que pour un certain nombre d'associations pour lesquelles ce sont des cotisations, dont Didier Déru a parlé, il y en a certaines où ça baisse, d'autres où ça monte, je ne comprends pas bien, j'ai beau refaire les calculs, je vais vous les donner car je vois que vous les cherchez, l'AMF ça baisse, union des villes d'art ça augmente, la conférence des villes de Bretagne, elle perd deux euros, elle s'en remettra certainement, les villes d'art et d'histoire perdent huit euros, je pourrais continuer comme ça, j'en ai pris un certain nombre, je ne comprends pas la logique qui a conduit à faire ces multiplications, peut-être que je ne sais plus les faire, mais ce serait intéressant que l'on sache, ce ne sont jamais de grosses baisses ou de grosses hausses, mais si on a pris la même population, ça m'étonnerait qu'il y ait des associations qui ont demandées moins d'argent par habitant. Il me semblait que dans les autres Conseils Municipaux, j'en connais quelques-uns, le chiffre de population que nous prenions était toujours celui de la population municipale, c'est-à-dire, celle qui sert à calculer la DGF, pas celle avec des doubles comptes, j'imagine bien que les 11 280 c'est celle avec les doubles comptes, j'aimerais que l'on me dise dans un Conseil Municipal où l'on se dit que ce sera difficile, si en plus on prend des chiffres qui ne sont pas ceux de référence, ça pose quelques problèmes. Deuxième type d'observations, c'est le foisonnement d'associations culturelles, et là on nous en présente encore deux ou trois ce soir, on a tellement dit pendant la campagne que je n'étais pas dinannais alors je ne les connais pas toutes, j'aimerais bien effectivement pour une prochaine séance que l'on nous donne pour notre information les conseils d'administration de ces associations,

leur but, ce qu'elles font, leur but normalement c'est ce qu'elles ont donné à la mairie pour leur demande de subventions, nous devrions avoir la liste de ceux qui dirigent l'association, il serait intéressant de savoir qui, là aussi à l'heure où nous devons faire acte de rigueur, si on considère que les associations qui œuvrent aujourd'hui dans le domaine patrimonial et qui œuvraient auparavant dans ce domaine et culturel, les deux étant liés à Dinan et c'est tout à fait normal, si elles ne le faisaient pas bien on pourrait presque dire que l'on supprime les associations, parce qu'on veut en créer d'autres, mais on ne va pas continuer à créer des associations comme ça, on sait que ce sont des habitudes dans un certain nombre de lieux de multiplier des associations, je ne vais pas les reprendre toutes, vous n'avez qu'à regarder, à chaque fois que vous en regardez deux, vous vous demandez à quoi elles servent. Autres questions sur les associations, qu'est-ce qui justifie que nous avons les Amis du Musée et les Amis de la bibliothèque, c'est très bien qu'il y en ait, pourquoi faut-il que l'on verse une subvention ? J'ai cru entendre que nous étions prêts de la gestion de faire Mr le Maire, puisqu'en fait ce sont des associations à qui l'on verse une subvention et qui achètent au nom de la ville, si j'ai bien compris, j'aimerais bien avoir la réponse précise sur ces sujets, j'ai même entendu dire que c'est pour aller plus vite, mais comme la ville va subventionner, il est quand même normal que la ville soit informée voire qu'elle soit décisionnaire avant qu'un choix soit fait, apparemment ça n'est pas le cas, je pense que nous devrions avoir un certain nombre d'explications sur ces sujets. Ensuite, l'amicale des employés communaux, j'ai cru comprendre qu'à Dinan, il y avait à Dinan une méthode qui n'est pas celle que l'on utilisait dans beaucoup de communes, c'est-à-dire que l'amicale des employés communaux, je me suis étonné du niveau de subventions, on m'a dit, on y inclut la commission au CNAS, j'ai cru comprendre aussi, peut-être que je suis mal informé, que pour bénéficier de la subvention des bienfaits du comité national d'action sociale, il faut être adhérent à l'amicale des employés, de quel droit oblige t'on les salariés pour bénéficier d'un retour d'une subvention de la commune à être adhérent à une association, là aussi je pense que vous devez nous éclairer et je ne suis pas sûr que tout cela soit légal Mr le Maire, je suis persuadé qu'un recours sur cette affaire ne poserait pas beaucoup d'états d'âme à un tribunal. Autre questionnement et ce sera le dernier au titre principal, je comprends bien que nous sommes dans l'urgence, je constate que les élections municipales ont eu lieu il y a deux mois et demi et que par exemple nous aurions pu réunir déjà les commissions thématiques d'abord pour donner leurs avis sur les subventions qui concernent leur domaine et ensuite réunir la commission des finances pour le voir, il y en a peut-être eu qui se sont réunies mais je n'ai pas tout vu.

Madame Cécile Paris

Cher Monsieur, il y a eu une commission culturelle, vous n'êtes pas venu et vous ne vous êtes même pas excusé.

Monsieur Jean Gaubert

Ecoutez, je n'ai pas eu l'invitation.

Madame Cécile Paris

Si.

Monsieur Jean Gaubert

Je suis désolé, je n'ai pas eu l'invitation et je me suis demandé pourquoi il n'y en avait pas eu.

Madame Cécile Paris

Ecoutez, votre collègue Marc Ginguéné était là.

Monsieur Marc Ginguéné

Nous n'avons pas parlé des subventions.

Madame Cécile Paris

Je ne parle pas de ça, je parle de la commission culturelle.

Monsieur Jean Gaubert

Celle-ci oui mais celle pour les subventions. Rassurez-vous, je suis encore libre d'aller où je veux, je ne sais pas si vous êtes au courant mais c'est encore comme ça.

Monsieur le Maire

Ne vous emballez pas Mr Gaubert.

Monsieur Jean Gaubert

Je n'ai même pas d'explications à vous donner Mme Paris.

Monsieur le Maire

Allons-y, on continue.

Monsieur Jean Gaubert

Je continue sur l'ensemble des associations, en particulier sur le monde sportif, notre collègue Didier Déru en a parlé tout à l'heure, j'observe que Dinan est une ville attrayante, et c'est normal Mr le Maire, là, ce n'est pas un reproche, c'est une interrogation que nous devons tous nous faire, est-il normal que dans beaucoup d'associations que Dinan soit la seule à financer ? A partir du moment où souvent plus de 50% des adhérents de ces associations ne sont pas dinannais, il serait important puisque vous êtes en responsabilité à la Communauté de Communes, l'essentiel d'ailleurs des gens venant à Dinan sont sur le territoire de la Communauté de Communes, que vous posiez la question aux maires des communes concernées pour qu'ils apportent aussi leur participation, il n'est quand même pas tout à fait logique que ce soient les contribuables de Dinan qui au-delà des équipements qu'ils ont mis à disposition des associations en plus participent aux subventions, je crois que ça doit faire consensus entre nous, je pense que c'est un travail qu'il faut faire, et que nous sommes nous, prêts à collaborer et de rencontrer les collègues pour leur dire : « il faut quand même que vous soyez sérieux, il n'est pas possible que ça puisse continuer comme ça ». J'ai vécu dans un autre canton où curieusement nous participions à beaucoup d'associations au chef-lieu de canton au prorata des adhérents que nous avions quand il n'y avait pas la même association chez nous, je ne trouvais pas ça tout à fait anormal car après tout, c'était des contribuables de la commune et ils ne payaient pas à la commune de Plancoët. L'année dernière, il y avait une subvention de 2500€ pour une éventuelle candidature de Dinan à l'UNESCO, qu'est-il advenu de cette subvention ? Qu'est-il advenu de ce dossier UNESCO ?

Est-il encore poursuivi ? Je crois que ce sont des questions sur lesquelles nous pouvons nous interroger. La dernière question sera par rapport au Musée du rail, puisque c'est l'occasion de regarder les subventions et nous avons vous comme moi assistés à leur assemblée générale, il y a quelques mois, ils nous ont dit leurs difficultés, ça m'engage à poser une question supplémentaire, vous me l'avez dit vous-même juste après votre élection, n'est-il pas utile de penser à repositionner y compris le Musée de la ville et de rapprocher ces deux Musées pour en faire un vrai pôle muséographique de la ville de Dinan, peut-être dans le quartier de la gare, on ne pourra peut-être pas évoquer ce soir la rénovation du quartier de la gare que vous avez promise, mais il serait utile que nous réfléchissons dans le quartier de la gare à regrouper les deux Musées et je pense que les deux se conforteraient l'un l'autre plus que nous connaissons aujourd'hui.

Madame Camille Meunier

Merci, j'ai une question pour l'adjointe aux affaires scolaires, comité de patronage de l'école des Fontaines par rapport à l'association de parents d'élèves, il y a deux comités de patronages, la Ruche et les Fontaines pour la maternelle et pour l'école primaire c'est une association de parents d'élèves, je pensais qu'il n'y avait qu'une seule association de parents d'élèves assez naïvement mais peut-être pas ?

Monsieur le Maire

C'est la même chose que pour les associations de parents d'élèves, simplement c'est le nom ancien qui a été conservé « comité de patronage », c'est le nom juridique et qui servait à organiser les arbres de Noël.

Madame Camille Meunier

Et les amis de l'école de la Garaye ?

Monsieur le Maire

Les amis de l'école de la Garaye ce n'est pas une association de parents d'élèves, c'est un cas particulier, cette association est constituée notamment de militants de l'amicale laïque ou d'anciens enseignants de l'école de la Garaye qui organisent leur arbre de Noël spécifique, qui distribue des cadeaux à des enfants en difficulté.

Madame Camille Meunier

Là globalement, la manière dont les choses sont demandées par les écoles, sachant que les écoles publiques n'avaient rien demandé officiellement et que la décision a été prise en commission d'allouer quelque chose, ce que je trouve complètement normal, l'école des Fontaines, quand on additionne école maternelle et école primaire, ils se retrouvent à avoir plus que l'école de la Garaye, ce serait bien de travailler sur les prochaines années de travailler à une équité par école, soit par rapport aux nombres d'élèves, une subvention par école en fonction d'un projet. La bibliothèque pédagogique tous les ans, c'est de l'achat de livres ?

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Madame Camille Meunier

C'est une subvention à qui ?

Madame Brigitte Balay

A la circonscription, c'est pour les enseignants.

Madame Camille Meunier

D'accord, il y a une association d'enseignants ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Juste une petite question quant à la méthode, je pense qu'il serait intéressant de voir en première approche en commission de vie associative pour l'année prochaine pour peut-être prémâcher le travail pour la commission des finances, déjà faire le tri sur les associations, prévoir les dossiers pour voir s'ils sont subventionnables ou pas et je pense que ça vous ferait gagner beaucoup de temps à la commission des finances et ça serait intéressant pour la commission vie associative, je pense qu'elle sert à ça. J'avais une question également quant aux conventions avec certaines associations et la ville, moi je ne connais pas du tout, je n'ai aucun visuel là-dessus à part mes collègues qui peuvent me renseigner, je ne sais pas où les trouver.

Monsieur le Maire

Les conventions ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Oui car il y a certaines conventions qui sont apparemment entre certaines associations et la ville.

Monsieur Bruno Bertier

J'avais une question sur l'aéroclub, l'autre soir j'ai oublié de la poser, on a une subvention de 8765€ concernant des baptêmes de l'air et d'initiations, je voulais savoir qui en étaient les bénéficiaires, sous quelle forme c'est donné ? On donne une enveloppe assez conséquente et on ne sait pas comment c'est distribué après.

Monsieur Nicolas Le Borgne

En ce qui concerne l'aéroclub, il s'agit d'une formation qui s'appelle le brevet d'initiation aéronautique qui marche très bien avec de plus en plus de candidatures à partir de douze ans, il y a une formation qui dure toute l'année, les mercredis et ensuite qui débouche sur une leçon de pilotage, c'est financé aussi par la FFA (fédération française aéronautique) et qui coûte cher. Aujourd'hui, il y a 98% de taux de réussite qui débouche sur des formations aéroclub.

Monsieur Bruno Bertier

Ce sont des dinannais ? C'est à titre individuel ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

Non, ce sont des collégiens des écoles de Dinan.

Monsieur le Maire

Notre école de pilotage est une des écoles les plus performantes de Bretagne.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Absolument.

Monsieur le Maire

Je crois même que c'est l'école de pilotage qui compte le plus grand nombre de jeunes en Bretagne.

Monsieur Nicolas Le Borgne

C'est absolument ça, tous les ans on est plus jeunes pilotes de France, on forme des contrôleurs aériens qui commencent à voler chez nous, pilotes de chasse, encore la semaine dernière un jeune qui a été pris comme pilote d'hélicoptères dans la marine, on est centre de formation et également le départ de grandes carrières, notamment beaucoup de pilotes de lignes.

Monsieur le Maire

Merci pour cette précision, on peut passer à la réponse ?

Monsieur Michel Forget

Je reviens sur l'aéroclub de Dinan, je reviens sur les associations sportives, Jean Gaubert l'a souligné, Didier Déru a évoqué une méthodologie qui avait été effectivement utilisée et je pense qu'il serait bon de savoir quelles sont les autres collectivités qui concourent, l'aéroclub de Dinan c'est très bien, je pense que l'on est d'accord pour dire que ce n'est pas simplement de compétences communales, quel est le budget de cette école et quelles sont les subventions ? Est-ce que la région participe au titre de la formation ? Est-ce que l'intercommunalité y participe ? Les collégiens ne sont pas tous de Dinan, ce sont des questions qui sont importantes pour pouvoir statuer sur le montant des subventions qui nous paraissent importantes par rapport à d'autres subventions mais qui effectivement peuvent s'éclairer en fonction d'autres concours financiers.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Ma question concerne le comité de jumelage Dinan-Dinant, je vois que la subvention accordée est de 1000€, il me semblait que c'était 1305€, peut-être qu'après cinq heures de travail, je n'y voyais plus clair.

Monsieur le Maire

Les chiffres ont été rentrés au fur et à mesure nous dit le directeur financier. C'est 1000€ confirmé.

Monsieur Philippe Fourier

Un certain nombre de points ont été abordés et notamment la question de la méthode, pour ce qui concerne des modifications proposées ce soir, je voudrais au moins que vous me donniez acte du fait que c'est fait en toute transparence, rien n'a été caché, j'ai averti la commission des finances, ceci est soumis au débat parce que je considère qu'ici c'est un lieu de débat et je trouve ceci tout à fait normal et positif, ça ne me gêne absolument pas qu'il y ait discussion sur tous les sujets et que le Conseil Municipal au final, vote contre une proposition que j'aurais pu faire suite à la commission des finances, voir même vote contre des propositions proposées par la commission des finances. C'est un lieu de débats, mais en tout cas soyez sûrs et j'insiste là-dessus, que vous conviendrez que j'ai agi en toute transparence. Ensuite sur la méthode qui a été utilisée par la commission des finances, et je tiens à le dire, quant aux propositions d'attributions de ces subventions, j'ai envie de dire une première chose, c'est qu'il y a l'objectif et il y a le chemin, je pense que les membres de la commission des finances conviendront que nous avons emprunté un chemin, nous démarrons, qui répond principalement à toutes les préoccupations qui ont été exprimées ici, c'est-à-dire, que nous voulons en savoir plus sur chaque organisation, que nous voulons connaître leurs objectifs, nous voulons savoir ce quelles font pour les dinannais et pour Dinan, je l'ai d'ailleurs dit dans mon propos introductif. C'est vrai que nous n'avons pas remis ce document à tous les conseillers municipaux parce que d'abord il faudrait pas mal de temps pour rentrer dans ce tableau, mais tous les membres de la commission des finances ont eu un tableau qui comporte douze pages, chaque association est répertoriée et pour chaque association, je vous le dirais nous avons demandé au service des finances de nous indiquer outre l'intitulé, la raison sociale de cette association, le lieu de son siège, les lieux de pratique, le nom du dirigeant, les activités principales, si la mairie est membre, le budget annuel, etc. C'est sur ce document que nous allons travailler, cela dit et je répondrais à Didier Déru sur ce point là, il le sait bien, peut-être que des méthodes avaient été décidées, élaborées de façon très intelligentes il y a quelques années, mais la commission des finances a découvert, à l'occasion de ces travaux, que nombre d'associations avaient présenté des dossiers incomplets et nous nous sommes aperçus qu'il serait extrêmement difficile de statuer sur le fond à partir des éléments qui étaient en notre possession, alors là, on faisait quoi ? On tirait un trait sur les demandes de subventions, « allo, ça ne correspond pas, on ne fait pas », ou bien « apportez-nous des éléments complémentaires et on fait ça en Septembre », ce n'était pas possible, donc nous avons décidé en commission des finances et je croyais que ça avait été partagé, de faire pour le mieux, déjà nous assurer qu'il y avait bien une demande de subvention, et ensuite essayer de reconduire la subvention accordée l'année précédente pour ne pas pénaliser l'association dans ce courant 2014. Il est évident que pour les subventions 2015, nous serons particulièrement exigeants sur la quantité d'informations qui nous sera fournie par les associations et organisations qui nous demanderont des subventions, dans l'esprit qui a été évoqué à l'instant mais aussi ce soir autour de la table, afin de pouvoir juger sur le fond, afin de pouvoir arbitrer dans le sens des dinannais et de Dinan d'abord, vous me pardonnerez ce petit sourire et ce rappel à des temps récents. Nous sommes effectivement sur le chemin, nous ferons ce qui a été demandé ici et nous ferons ce que j'ai indiqué en mon propos introductif. Sur l'enveloppe budgétaire, sur les cotisations demandées Mr Gaubert, à tort peut-être, c'est vrai que les cotisations inscrites dans le tableau sont celles qui ont été sollicitées par les associations, nous recevons des courriers de l'AMF...

Monsieur Jean Gaubert

Ils auraient mis 20 000 habitants vous auriez dit oui ?

Monsieur Philippe Fourier

On a regardé si c'était cohérent quand même.

Monsieur Didier Déru

Souvent ce sont des strates.

Monsieur Philippe Fourier

Souvent ce sont des strates, nous dit Didier Déru.

Monsieur Jean Gaubert

Ce qui est étonnant c'est que parfois ils baissent et d'autres augmentent.

Monsieur le Maire

Oui c'est vrai, parfois le point augmente.

Monsieur Philippe Fourier

Ou il baisse, écoutez, nous avons les courriers, venez les consulter ce sera avec grand plaisir.

Monsieur Jean Gaubert

Attendez, on a le droit de s'interroger.

Monsieur Philippe Fourier

Bien sur, à partir du moment où vous nous avez parlé d'un écart de deux euros ou de huit euros, vous avez raison, à priori cela relève du raisonnable. Concernant l'enveloppe budgétaire et vous avez raison, c'est une bonne remarque, à partir de quand on commence ? Il y a deux méthodes, soit on fait comme cette année et on décide de voter une enveloppe budgétaire de X et on essaie de rentrer dedans, ou bien on le fait différemment et c'est ce que je vais vous proposer, on étudie, on analyse les besoins des associations et des organisations dinannaises et à partir de cette analyse, on détermine l'enveloppe budgétaire qui là, pour le coup va correspondre aux besoins et ça nous évitera d'avoir, même si ce n'est pas tout à fait sur ce sujet là que Didier Déru la dernière fois s'exprimait, des taux de réalisation qui seront corrects et pertinents. Voilà les quelques réponses que je voulais apporter aux points que vous avez évoqué. Pour les scouts d'Europe, Mr le Maire répondra, je le dis, je partage parfaitement votre analyse, et c'est bien pour cela que j'ai souhaité que cela vienne en propos introductif, je vous dis aussi que si le ministère en charge de cette association lui avait retiré son agrément, cela nous arrangerait.

Monsieur Bruno Bertier

Le Front National est également autorisé par le gouvernement, je vous le rappelle, ce n'est pas pour autant qu'il est forcément fréquentable. Si je peux me permettre, il y a des choses qui me dérangent ce soir, que l'on superpose des choses où il n'y a rien avoir entre elles, ça aurait été bien en terme de méthode, Mr le Maire, c'est que vous répondiez après chaque intervention, on mélange les scouts

d'Europe avec la méthodologie, avec l'aéroclub. Je pense que pour les gens qui ne sont pas autour de cette table, la presse, les membres du public, ça doit être difficile de suivre le débat. Il y a quelque chose Mr Fourier que j'ai envie de vous dire, sur beaucoup de sujets, il y a une partie de vous qui est de bonne foi, je vous suis et il y a une partie de vous dans vos propos... Parce que l'opacité que vous dénoncez, la méthode que vous dénoncez, la plupart des membres imminents de l'ancienne majorité.

Monsieur le Maire

Dont moi le premier.

Monsieur Bruno Bertier

Dont vous Mr Lechien étaient déjà là, j'ai entendu Mme Bonnefond l'autre soir à la réunion des commerçants, je m'excuse de vous citer Mme Bonnefond, vous avez commencé vos propos en disant « suite au changement de municipalité », il n'y a pas eu de changement de municipalité, c'est la même majorité qui a été reconduite. Mr Fourier, il y a quand même une partie de vos propos qui ne tiennent pas la route, on a l'impression qu'il y a eu un changement de majorité et vous dénoncez ce qui a été fait, vous dénoncez l'ancien adjoint votre prédécesseur aux finances, sur la méthodologie et sur l'opacité qu'il y avait sur la gestion des subventions, c'est un peu dommage puisque c'est notre maire, ça ne tient pas, c'est la même majorité qui, depuis de nombreuses années fait comme ça, on le sait très bien, ça a été dit l'autre soir, on peut le dire devant tout le monde, il y a eu beaucoup de subventions qui étaient traitées directement dans le bureau du précédent maire, qui ne passait plus en commission des finances, c'est-à-dire que l'on a superposé des subventions, dans une opacité totale, l'adjoint aux finances de l'époque n'avait rien à y redire, il est grand temps, là je vous rejoins sur cette partie et je vous sais de bonne foi, il est grand temps de faire le ménage sur le sujet, mais ce que vous dénoncez c'est quand même les pratiques de Mr le Maire.

Monsieur Philippe Fourier

Je n'ai sincèrement pas eu le sentiment de dénoncer qui que ce soit ou quoi que ce soit, chacun à son mode de fonctionnement, chacun a ses méthodes, j'essaye aujourd'hui de proposer les miennes et de les partager avec la commission des finances qui travaille aussi et qui enrichit ces travaux. Moi, le passé très sincèrement ne m'intéresse pas, la seule chose qui m'intéresse c'est l'objectif que nous nous sommes fixé et je ferais bien en sorte que nous l'atteignons.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, maintenant je propose que nous concluons ce débat.

Monsieur Didier Déru

Je suis désolé, il y a des propos que je ne peux pas suivre, on parle de non intelligence de l'ancienne commission, puisque, c'est comme cela que j'ai entendu les choses, présidée d'ailleurs par Didier Lechien, je ne comprends pas, s'il y avait des méthodes, si les associations doivent fournir un certain nombre de renseignements, les années passées ça devait fonctionner, pourquoi ça n'a pas fonctionné cette année ? Quand vous voulez changer les choses, je vous l'ai dit, je n'ai aucun problème par rapport aux règles et aux méthodes, et qu'on ne balaye pas tout d'un revers de main en disant qu'il y avait des principes qui étaient soit disant intelligents avant et qui le sont moins maintenant, c'est un propos qui n'est pas respectable. Deuxièmement par rapport à la subvention des scouts d'Europe, je ne veux pas que l'on rentre dans un débat polémique, pour autant, on a eu un long débat en commission et

un vrai sujet sur lequel nous n'avions pas les réponses les uns et les autres, c'est à qui donne-t-on la subvention ? Est-ce qu'on l'accorde au niveau national ou est-ce qu'on l'accorde au niveau local ? Ma proposition sera la suivante, est-ce que certains d'entre vous ne pourraient pas rencontrer, si ce n'est pas déjà fait les représentants locaux des scouts d'Europe et de remettre pour ne mettre personne mal à l'aise, cette subvention à une prochaine DM ?

Monsieur le Maire

Je vous propose de conclure ce débat.

Monsieur Bruno Bertier

Vous ne nous répondez pas Mr le Maire.

Monsieur le Maire

Si je vais vous répondre, mais c'est un débat, vous avez chacun pu vous exprimer, comme je ne souhaite pas et je vous l'ai dit que le Conseil Municipal soit un lieu de polémique, je préfère vous écoutez tous et maintenant je vais pouvoir vous répondre. Sur la méthode, Philippe Fourrier a pu s'exprimer et a pu vous précisez la méthode qui était la nôtre, il ne s'agit pas comme je l'entends ici et là de faire table rase du passé et il ne s'agit pas non plus de faire le procès de ce qui c'est fait précédemment, je n'ai à aucun moment ni en commission des finances, ni ce soir, entendu dans les propos de l'adjoint aux finances ou des uns et des autres, le procès de ce qui a pu se faire antérieurement. Il y a eu antérieurement des critères qui ont été validés, jamais des subventions Mr Bertier n'ont été attribuées en dehors du Conseil Municipal, le Conseil Municipal a eu à connaître au cours du précédent mandat et fort heureusement c'est de droit, de toutes les subventions aux associations, et je rappellerais que quasiment toutes les subventions aux associations ont été votées à l'unanimité, donc ça ne s'est pas fait comme vous semblez le supposer.

Monsieur Bruno Bertier

Ne déformez pas mes propos Mr le Maire, c'est régulièrement que vous les déformez. J'ai parlé de la commission des finances qui n'était pas au courant de l'ensemble des dossiers, je n'ai pas parlé du Conseil Municipal, chaque mot est important.

Monsieur le Maire

Mr Bertier, je vous ai laissé vous exprimer plusieurs fois, si vous me laissez aussi m'exprimer ce serait très bien, il faut aussi respecter les autres. Je continue, le Conseil Municipal a eu au cours du précédent mandat de toutes les subventions aux associations, la commission des finances a eu à connaître de toutes les subventions aux associations, comment pouvez-vous prétendre le contraire puisque vous n'y étiez pas ? Systématiquement lors de la commission qui a présidé l'examen du budget, les subventions aux associations étaient présentées à la commission des finances qui, au vu des demandes qui lui étaient adressées, acceptait ou n'acceptait pas la demande de subventions, maintenant, que l'on considère aujourd'hui que cette subvention ne devait pas être attribuée ou devait l'être, ça c'est un autre débat, mais vous ne pouvez pas dire quelles ont été attribuées de façon opaque et je ne veux pas l'entendre car c'est complètement faux. Je pense que les membres du Conseil Municipal se seraient levés et dans un premier lieu les membres de la commission des finances dans laquelle était représentés comme vous l'êtes aujourd'hui, les membres de l'opposition, notamment Mr Godin à l'époque ce serait levé en disant : « qu'est-ce que c'est que cette histoire, on nous emmène des

demandes de subventions qui n'ont pas été examinées en commission des finances ! » Ca n'a jamais été le cas. Maintenant, que la nouvelle commission des finances veuille faire évoluer la méthode d'examen d'attribution des subventions, je dirais que c'est aussi son droit, nous sommes dans un contexte budgétaire sensiblement différent que celui qui existait précédemment, nous allons devoir faire avec une baisse drastique de notre recette donc, bien évidemment cela impacte notre fonctionnement et que la commission veuille en profiter pour revoir les critères d'attribution aux associations, je dirais que c'est son droit le plus stricte, je l'invite d'ailleurs et je l'encourage à aller dans cette voie, en assistant sur un point, on ne peut avoir pour les associations uniquement une approche comptable, les associations participent au lien social, il y a dans ces associations, de nombreux bénévoles, ce sont des associations qui proposent des activités sportives, culturelles, qui accueillent des enfants, qui participent au rayonnement de la ville, des associations comme l'Enfant dans la Ville ou comme la Fête des remparts participent au rayonnement de la ville, donc lorsque l'on parle de subventions aux associations, on ne peut avoir uniquement une approche comptable. Il y a aussi des hommes et des femmes qui travaillent dans ces associations, cela participe à une économie sociale et solidaire, c'est donc de tous ces éléments que la commission des finances devra tenir compte pour avancer sur ce dossier au combien sensible, on ne fait pas forcément des économies sur le dos des associations. Ce préambule étant fait, quelques questions ou quelques points qui ont été soulevés par les uns ou par les autres, sur les scouts d'Europe, Philippe Fourrier a répondu, en effet l'association bénéficie d'un agrément national qui a aucun moment ne lui a été retiré, et je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, nous avons consulté la direction départementale de la cohésion sociale qui nous a garanti le bon fonctionnement de cette associations. Ce qui est regrettable, en effet et je rejoins ce qui vient d'être dit, c'est que la subvention soit versée à l'association nationale et ne soit pas versée à une association locale et j'inviterais les responsables locaux des scouts d'Europe à créer leur propre association de façon à bénéficier de la subvention que nous voterons et qui accueille de jeunes dinannais. Sur les amis du Musée et de la bibliothèque, Jean Gaubert m'a interpellé sur ce point, c'est une vieille association dinannaise qui a été créée me semble t'il sous Yves Blanchot qui était le prédécesseur de René Benoit, et dans le but de permettre à la ville d'acquérir des objets pour le Musée et des livres rares, anciens pour la bibliothèque, pourquoi ? Tout simplement parce que ces objets ou ces livres anciens sont vendus dans les ventes aux enchères, pour que la ville puisse les acquérir, il faut une délibération du Conseil Municipal, il n'est pas toujours possible de réunir le Conseil Municipal avant la vente aux enchères donc, Mr Blanchot a voulu plus de souplesse en créant la société des amis du Musée ou de la bibliothèque qui agit pour le compte des collections de la ville car les biens en question restent dans un premier temps propriété de la société des amis du Musée et de la bibliothèque et sont donnés dans un deuxième temps à la ville. La subvention municipale n'est pas la seule ressource de cette association, il y a d'autres ressources, elle peut bénéficier d'aides de la DRAC ou de dons qui lui sont faits, on me fait passé un papier comme quoi j'étais pessimiste quant à la date de création des amis du Musée et de la bibliothèque puisque c'est une association qui a été créée en 1908, donc c'est une des plus vieille association dinannaise, donc voilà la finalité de l'association, c'est de donner de la souplesse à notre politique d'acquisition pour le Musée de Dinan ou pour la bibliothèque municipale. Sur l'Amicale des employés municipaux, en effet, vous avez raison, pour pouvoir bénéficier du service du CNAS, il faut être adhérent à l'Amical des employés nous sommes en train de remettre tout cela à plat, là aussi ça met du temps, l'Amicale vient de changer de présidence de gouvernant, donc c'est l'occasion de revoir l'Amicale des employés communaux. Sur le monde sportif, j'ai échangé avec René Degrenne qui est le maire de Léhon et le Vice Président de Dinan Communauté en charge des sports, il y a en effet nombre d'associations sportives qui ont aujourd'hui un rayonnement qui dépasse très largement les limites de Dinan, des associations qui ont une vocation intercommunale et pour certaines d'entre elles qui ont une vocation Pays de Dinan tout entier, et certaines d'entre elle sont des associations structurantes pour notre territoire parce qu'elles sont en championnat de France, en championnat d'Europe, parce que ce sont des sports uniques et que vous savez que la répartition de la compétence sportive entre les communes et Dinan Communauté mérite là aussi d'être revue, pour ces associations qui sont des

associations lourdes qui sont des associations structurantes en effet, on peut envisager qu'à terme Dinan Communauté prenne le relai des communes, le débat est ouvert, je ne désespère pas qu'il avance. Enfin, je veux saluer le travail qui a été celui de la commission des finances, le travail du service financier, c'est la première fois que nous bénéficions d'un document aussi synthétique, je peux le dire, puisqu'en effet je n'avais pas eu l'occasion de le demander en tant qu'adjoint aux finances, c'est la première fois que nous bénéficions d'un document aussi synthétique qui rentre dans le détail du fonctionnement des associations, je crois que c'est une bonne base de travail pour avancer, je crois que nous sommes d'accord sur l'objectif qui est le nôtre, d'y voir plus clair, je crois que nous sommes tous aussi d'accord pour emprunter ce chemin qui permettra d'atteindre cet objectif, je crois que ce document nous permettra d'avancer avec raison dans ce dossier au combien sensible qui est celui des subventions aux associations. Voilà ce que je voulais dire sur les subventions aux associations, la commission des finances aura l'occasion de retravailler sur ce sujet.

Nous allons donc maintenant passer au vote. Vous pouvez me préciser que vous votez contre telle ou telle subvention.

Monsieur Bruno Bertier

Il faudrait un vote à part pour la subvention aux scouts d'Europe, je demande un vote à part pour cette subvention que chacun est une liberté totale sur le sujet.

Monsieur le Maire

Tout à fait. Petite précision, je souhaite que les membres des associations, c'est un sujet qui a été soulevé tout à l'heure, ça n'interdit pas qu'ils parlent de leur association comme l'a fait Cyrille Desramé tout à l'heure, nous sommes quasiment tous ici autour de la table membre d'une association, c'est pas parce que je suis membre de l'association Stéredenn à titre individuel que je n'ai pas le droit de l'a défendre, ce que je demande c'est que les membres des différentes associations ne prennent pas part au vote concernant la subvention à leur association, tout au moins pour ceux qui y sont à titre individuel, quand ils sont représentants de la ville c'est autre chose. On vote global sauf si vous avez des objections.

Madame Camille Meunier

Juste une demande de précision par rapport au souhait de l'adjoint aux finances, à la fois sur les associations où il y avait une proposition de la commission des finances d'abaisser à 50€, quelle est la position prise que vous proposez ? Le fait de maintenir un minima ce qui était octroyé l'an dernier, nous paraît être une bonne solution, sur l'association des scouts d'Europe, nous voterons contre cette attribution et également sur l'association PAS/SAGE, au motif qu'effectivement la règle qui avait été déterminée en commission, qu'une association créée dans l'année, on attendait d'avoir son bilan avant de pouvoir examiner sa demande. Ce n'est pas une attaque du tout contre cette association.

Monsieur le Maire

Nous l'avons compris ainsi.

Monsieur Philippe fourrier

Effectivement, abordons les cas particuliers. Dans ce document, six associations dont cinq dites patriotiques que j'ai cité tout à l'heure, qui avaient des subventions l'an passé de 76€ que la commission des finances avait ramené à 50€, plus Dinan scrabble qui avait touché 80€ et que la commission des finances avaient ramené à 50€, je propose que nous ramenions les subventions 2014 au niveau de

celles attribuées l'an passé, soit 76€ pour les cinq associations patriotiques et 80€ pour Dinan Scrabble.

Monsieur Jean Gaubert

Pour la population, on retient quel chiffre ? J'ai entendu parler qu'il y avait 10 851 habitants.

Monsieur le Maire

Oui, mais ça c'est la population DGS

Monsieur Jean Gaubert

J'aimerais que l'on me dise c'est celle là que l'on prend ?

Monsieur le Maire

On peut recalculer, je suis d'accord, on peut prendre comme montant pour les subventions, 11 280 habitants pour toutes les subventions. Sauf si ça nous coûte plus cher.

Monsieur Philippe Fourier

Finissons en avec les 50€ qui passent à 76€. Personne n'est contre ? non, c'est un premier point. Deuxième point, il y avait cette histoire de 11 280 de calculs des cotisations de cette base, tout le monde est pour. Troisième point, nous soumettons au vote l'attribution d'une subvention de 500€ à l'association PAS/SAGE.

Monsieur le Maire

Qui est pour ? douze, Qui est contre ? neuf, qui s'abstient ? sept abstentions. Parfait donc la subvention est adoptée.

Nous allons procéder au vote des scouts d'Europe, j'ai envie de vous faire voter sur la proposition suivante, de voter la subvention de 320€ sous réserve que cette subvention soit versée à une association locale que les scouts d'Europe sont invités à constituer.

Monsieur Didier Déru

Je souscris, juridiquement ça me pose souci de voter une association inexistante, je suis breton et têtù.

Monsieur le Maire

Je conçois bien le risque juridique. Nous reportons le vote de la subvention aux scouts d'Europe. Je crois qu'il est important que le Conseil Municipal envoie un signe à destination des jeunes qui sont accueillis dans ce groupe de scouts dont je me porte garant et qu'ils sont en tout point recevables au même titre que les scouts de France ou des éclaireurs. Je souhaiterais que la position du Conseil Municipal ne soit pas vue comme étant contre la section des scouts d'Europe telle qu'elle existe à Dinan, mais une invitation au contraire à ce qu'ils créent une association locale et dans cette hypothèse là, nous leur verserons bien volontiers la subvention à laquelle ils ont droit.

Madame Camille Meunier

Nous sommes bien d'accord que s'ils créent leur association en 2014, on ne pourra l'examiner qu'en 2015, selon la règle.

Monsieur le Maire

Ecoutez, là nous en débâterons.

Monsieur Didier Déru

L'activité existe !

Monsieur le Maire

Là honnêtement, je ne souscris pas à cette proposition, je crois que s'ils font l'effort de créer une association locale et dans la mesure où le groupe existe déjà et depuis de nombreuses années, ils ont le droit à la subvention au titre de l'année 2014, tout au moins, j'inviterai la majorité du Conseil Municipal à voter sur ce principe.

Monsieur Jean Gaubert

Mr le Maire, sans vouloir rallonger, je ne connais pas complètement les statuts des associations des scouts d'Europe, mais il me semble qu'ils ne peuvent pas créer d'associations locales.

Monsieur le Maire

Si, il y en a quelques unes, puisqu'il y a au sein des scouts d'Europe un vrai débat, je l'ai évoqué en commission des finances. Je souhaite que le message du Conseil Municipal aux groupes de scouts de Dinan soit clair, ce sont des jeunes qui méritent d'être aidés. Maintenant, nous votons toutes les autres, est-ce qu'il y a des oppositions sur les autres subventions ? Des abstentions ? Le groupe Dinan ambitieux et solidaire vous vous abstenez sur tout le reste ? Très bien, comprenez qui pourra.

Monsieur Jean Gaubert

Vous voulez que l'on vous réexplique ?

Monsieur le Maire

Non, c'est trop tard.

Affaire n°2

OBJET / FINANCES – Trésorier municipal– Indemnité de conseil.

Un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorise les trésoriers des communes à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il peut leur être ainsi alloué, par la collectivité concernée, une indemnité qui est calculée par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement et de fonctionnement, excepté les opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Cette indemnité s'élève à 388,74 € par an jusqu'à 609 796,06 € de dépenses annuelles, à laquelle s'ajoute une indemnité égale à 0,10 pour mille des dépenses concernées, au-delà de 609 796,06 €.

A titre indicatif, l'indemnité de conseil versée en 2013 par la ville de Dinan s'est élevée à 1 954,42 €.

L'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 indique que l'indemnité est acquise au trésorier pour la seule durée du mandat du Conseil Municipal.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 3 juin 2014 ;

Il vous est proposé d'allouer à Madame Anne COLLIOU, Trésorier Principal de Dinan Ville et Banlieue, l'indemnité de conseil instituée par arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à son taux maximal, pour la durée du présent mandat, avec effet à la date d'installation du Conseil Municipal.

Le montant de cette indemnité sera imputé sur les crédits de l'article 6225 du budget primitif de chaque exercice.

Monsieur Philippe Fourrier lit l'affaire

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Je vais m'abstenir sur le vote, tout simplement parce que j'ai connu la période où le Trésorier Municipal était présent au Conseil municipal et là, je pense que l'indemnité se justifiait, aujourd'hui, il n'est pas présent, je ne l'ai pas vu aux autres Conseils, dans ces conditions, j'estime qu'il n'y a pas à voter cette indemnité donc je m'abstiendrai sur cette affaire.

Monsieur Didier Déru

On ne va pas refaire le débat de l'ancien régime par rapport à l'indemnité. On peut quand même décerner acte à Mme Colliou d'être présente à chaque vote de budget dans les divers Dinan, Dinan Communauté. A Dinan Communauté, au Pays elle a été présente Mme Colliou, à sa décharge.

Monsieur le Maire

Mme Colliou est très présente et de très bons conseils, je peux le confirmer. Qui contre ? Des abstentions ? Adopté

Affaire n°3

OBJET / AFFAIRES SCOLAIRES – Ecoles maternelles et élémentaires – Organisation du temps scolaire – envoi du PEDT.

Un décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, afin de diminuer le temps scolaire journalier pour les enfants.

Par délibération en date du 21 février 2013, le Conseil Municipal avait opté pour la mise en place de cette réforme dans les écoles publiques de Dinan à la rentrée de septembre 2014.

A DINAN, plus de 550 élèves sont scolarisés dans ces écoles.

Depuis le printemps 2013, une large concertation a été organisée pour consulter tous les partenaires concernés par cette réforme. Un comité de pilotage avait été mis en place et il avait proposé une nouvelle organisation des temps scolaires.

Par délibération en date du 10 février 2014, le Conseil Municipal avait adopté l'organisation suivante des nouveaux rythmes scolaires pour les écoles publiques de Dinan à compter de la rentrée de septembre 2014 :

- les cours seront dispensés de 8 heures 45 à 11 heures 45, puis de 13 heures 30 à 15 heures 45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que les mercredis de 8 heures 45 à 11 heures 45.
Les temps d'activités périscolaires (T.A.P), organisés par la ville, se dérouleront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 heures 45 à 16 heures 30.
- un service de garderie périscolaire sera proposé le mercredi matin ;
- un service de transport sera organisé le mercredi midi pour transporter les enfants des écoles publiques vers les accueils de loisirs de la Ville où ils pourront être pris en charge pour le repas et pour l'après-midi ;

Un décret du 7 mai 2014 permet un assouplissement des règles fixées par celui du 24 janvier 2013 en permettant le regroupement, sur un après-midi, des temps d'activités périscolaires (TAP) pendant 3 heures consécutives.

Le comité de pilotage s'est réuni le 20 Mai 2014. A l'unanimité, il a émis l'avis de ne pas solliciter de demande d'assouplissement et de maintenir les horaires validés par le conseil municipal le 10 février dernier.

Il a également validé le projet pédagogique et l'organisation proposés pour les TAP. Il s'agit d'un programme d'animations regroupées en 7 thématiques, organisées sous forme de parcours programmés par cycles, l'encadrement étant assuré par le personnel qualifié animateurs du service éducation-enfance-jeunesse de la Ville.

Ce projet d'animation et d'organisation des TAP est présenté dans le document Projet Educatif Territorial (PEDT), joint au présent rapport

*
* *

Suite à la réunion de la commission de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse en date du 14 mai 2014 et du groupe de travail en date du 20 mai 2014 ;

Il vous est proposé d'autoriser M le Maire à signer ce Projet Educatif du Territoire, tel qu'il est présenté et qu'il figure en annexe du présent rapport

Madame Brigitte Balay

Nous arrivons au deuxième temps fort de la mise en place sur la réforme des nouveaux rythmes scolaires, c'est la présentation et l'adoption du PEDT, le projet éducatif territorial que vous avez avec vous. Il s'agit d'un document administratif très codifié, présentant les renseignements administratifs, les écoles qui sont concernées, les ressources humaines utilisées, les différents domaines prévus dans le PEDT, notre façon de procéder, la gestion et l'organisation des activités, notre méthodologie, les objectifs éducatifs, nos engagements et un exemple d'organisation que l'on a rempli et que nous allons voir ensemble rapidement, je m'arrêterai sur les points essentiels. Le PEDT va concerner les écoles publiques de Dinan, c'est-à-dire les Fontaines, la Garaye et la Ruche, les trois groupes scolaires. L'organisation choisie et votée en Février dernier, c'est cours le mercredi matin, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, arrêt des cours à 15h45 avec la proposition de TAP. Ces activités ne seront pas facturées, vous l'avez sur les documents, les ressources humaines avec lesquelles nous allons travailler ce seront les animateurs et le personnel titulaire et vacataire du service enfance jeunesse. Nous avons 45 minutes d'activités, nous resterons dans l'enceinte des écoles de chaque groupe scolaire. Les différentes activités prévues sont déclinées en huit catégories, vous avez les différentes activités physiques et sportives, art plastique, informatique, les jeux de société, autour de la lecture et de l'écriture, l'expression corporelle et théâtrale, le développement durable en lien avec l'agenda 21 de la ville et les jeux libres réservés pour les maternelles. Vous avez ensuite un exemple de répartition des TAP, pour mettre l'accent sur la difficulté de l'organisation, la localisation des activités, la répartition des activités et la faisabilité de celles-ci, avec les encadrants, les lieux que nous avons réquisitionnés. Vous remarquerez également que nous utilisons le moins possible les classes des enseignants, c'était un

désir des enseignants, ceci étant, les enseignants de maternelle seront ouverts au dialogue. Vous avez aussi un état des lieux 2012 et 2013 avant la réforme. Comment fonctionnaient les activités périscolaire et où ça se passait. Notre méthodologie avec les questionnaires, mais c'est quand même la grande inconnue, nous font penser que nous aurons 80% de familles intéressées par ces activités. Les différents objectifs que nous devons respecter par rapport aux objectifs éducatifs, trois points : Premièrement, favoriser l'apprentissage en réaménageant les horaires scolaires, c'est ce que nous avons fait car nous avons maintenant quatre jours et demi de cours. Deuxièmement, favoriser la régularité de l'enfant en adoptant un emploi du temps régulier, donc on a fait attention de bien alterner entre les périodes de pause, de repos et d'activités. Le troisième point, mettre en place un dispositif d'animations périscolaires qui permettront de favoriser le développement de l'enfant, intellectuel et physique, de favoriser son épanouissement et son implication dans la vie du groupe et rendre accessible à tous des activités d'éveil et de nouvelles pratiques sportives et culturelles, ce sont les fameux TAP, des temps d'ailleurs facultatifs dans le décret. Rendre accessible à tous, puisque nous avons opté pour la gratuité de ces temps. Vous avez en sixième point tous les dispositifs existants et notamment les contrats qui lient la ville de Dinan à différents organismes, comme la CAF, la Région, nous avons mis un contrat enfance jeunesse qui nous permet de recevoir des financements, des prestations. Je vous rappelle aussi que tous nos encadrants sont reconnus par la direction départementale de la cohésion sociale. Ensuite, vous avez les activités de PEDT avec les différents acteurs, on reprend les grandes activités que vous voyez, activités physiques, sportives, art plastique etc, avec les lieux, les tranches d'âge et les acteurs ainsi que les statuts des intervenants, un exemple d'organisation des TAP, vous remarquerez que nous avons opté pour un parcours qui correspond à une période scolaire précise, par exemple, le parcours 1 démarrera dès le 2 Septembre puisque c'est la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint, on se met en situation, un enfant qui appartient au groupe 1, dans l'année fera cinq parcours découverte, le premier parcours est en alternance : il est double « j'aime ma planète » et « elle court la souris » en informatique, le parcours 2 c'est : « bouge ton corps » pour le sport, le parcours 3 : c'est l'art plastique, le parcours 4 : expression corporelle et théâtrale avec mimes ect. Le parcours 5, en alternance : activité lecture « mille et une histoires », « jouons ensemble » pour les jeux de société et les jeux libres qui concernent essentiellement les maternelles. Pour constituer tout cela, on a composé un comité de pilotage qui sera redéfini puisque les membres des associations de parents d'élèves seront réélus en Novembre, vous avez les différentes instances, notamment il y a deux conseillers municipaux de la commission enfance jeunesse qui ont déjà été nommés, il y a Anne-Cécile Briec-Lamé et Lydie Patry, autrement il y a les représentants, l'éducation nationale, une responsable du centre social : Mme Loisel, et ce comité devra suivre et évaluer le PEDT car il est bien entendu qu'il s'agit d'un an d'essai, pour voir si cela se passe bien, ce comité va suivre, nous nous retrouverons deux à trois fois dans l'année pour pouvoir faire évoluer les choses s'il y a besoin. Et enfin, vous avez la validation du PEDT, c'est-à-dire les engagements de la ville de Dinan de réunir une fois par an le groupe de pilotage, de mettre en place des activités éducatives adaptées aux besoins de l'enfant, selon l'âge, il est évident que l'on ne va pas mélanger une petite section avec un CM par exemple, s'inscrivant dans un projet d'école bien sûr, de déclarer les TAP auprès de la direction départementale de la cohésion sociale, et de se conformer à la réglementation qui s'y attache, les taux d'encadrements et la qualification de nos animateurs, de s'assurer du transfert de responsabilité de la classe jusqu'à la remise de l'enfant aux parents par la mise en place d'un système d'inscription et de gestion des présences, un temps de récréation est également prévu avant 15h45 pour faciliter ce transfert, d'assurer la sécurité de l'enfant dans le cadre des activités organisées et de permettre l'accessibilité tarifaire aux familles avec une participation modérée ou la gratuité : c'est ce que nous avons choisi.

Ce PEDT est valable trois ans, si tout va bien et qui peut être appelé à des modifications, ce qui sous-entend à ce moment là, re-délibérations, vote etc.

Mme Brigitte Balay lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Trois mots qui résument notre approche en matière des rythmes scolaires, je dirai que ce sont : concertation, expérimentation et évaluation. Concertation : parce qu'il y a eu une concertation au sein du comité de pilotage avec les représentants des enseignants, des parents d'élèves; Expérimentation : nous nous y étions engagés lorsque nous avons adopté le principe des rythmes scolaires avec la mise en œuvre à la rentrée de Septembre 2014 et nous avons précisé que nous réserverons la possibilité d'évaluer le dispositif tel que nous le mettons en œuvre et éventuellement de le faire évoluer de façon à mieux répondre à l'attente des enfants car notre objectif est de proposer des temps périscolaires qui soient de qualité, comme nous le faisons déjà notamment sur le temps du midi, puisque vous savez que nous fonctionnons en ALSH sur les temps du midi. Préciser enfin que le nouveau Ministre de l'éducation nationale a ouvert la possibilité d'adapter la réforme des rythmes scolaires, c'est-à-dire en retenant le principe d'un après-midi par semaine, le vendredi après-midi.

Madame Brigitte Balay

Non pas forcément le vendredi.

Monsieur le Maire

Un après-midi par semaine, le comité de pilotage a refusé à l'unanimité cette hypothèse, considérant bien entendu qu'un après-midi par semaine ne répondait absolument pas à l'objectif qui est celui de la réforme, c'est-à-dire d'alléger le temps de l'enfant à l'école, car c'est cela l'objectif. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Didier Déru

Mr le Maire, il manque juste quelque chose pour la clarté de l'exposé, ce n'est pas l'incompétence de Mme l'adjointe, c'est simplement le coût réel puisqu'on entend un petit peu tout et n'importe quoi là-dessus, c'est-à-dire le coût réel pour la ville déduction faite des subventions ? Je pense que c'est important parce qu'il y a un coût qui n'est pas négligeable et ça me paraît opportun que l'ensemble de la population soit informée de ce coût que nous n'avons pas choisi et qui nous est imposé.

Monsieur le Maire

Que nous avons eu déjà l'occasion de préciser à plusieurs reprises.

Monsieur Didier Déru

Deuxième élément, il y a eu un comité de pilotage avec l'ex CODI puis Dinan Communauté sur un système de partage, de péréquation et notamment de planning qui pouvait être mis à disposition pour les enseignants de l'école de musique pour faire profiter du temps que pouvaient donner les enseignants de l'école de musique à diverses communes, on n'a pas fait le choix d'aller dans ce sens là, on reste dans le service enfance jeunesse ?

Madame Brigitte Balay

Les ressources de Dinan Communauté sont vraiment à minima, notamment pour le kiosque, apparemment il n'y avait que cinq enseignants intéressés et ce qui donnait un cycle de tous les ans,

étant donné qu'ils sont sollicités par pas mal de communes, c'était quelque chose qui n'était pas possible.

Monsieur le Maire

Il y a une difficulté pour répondre aux demandes de toutes les écoles de Dinan Communauté. Il y a une organisation qui est proposée puisqu'un certain nombre d'intervenants de l'école de musique ont la possibilité d'intervenir dans les différentes écoles, de façon à assurer une égalité de traitements entre toutes les écoles, notamment entre les communes rurales et les communes qui ont plus les moyens, car l'une des difficultés de la mise en œuvre des rythmes scolaires est là, c'est-à-dire qu'une commune comme Trévron, bien évidemment je ne veux pas stigmatiser Trévron, mais elle n'a pas les moyens qu'à la ville de Dinan pour mettre en œuvre les rythmes scolaires. Nous, nous avons la chance d'avoir des animateurs qui sont formés, qui sont titulaires pour la plupart d'entre eux de leur BAFA, qui interviennent déjà sur le temps du midi, pour nous il suffit de leur proposer des heures supplémentaires, mais pour des communes rurales, vous comprenez la difficulté, elles n'ont pas ces animateurs à disposition, donc elles doivent faire appel aux ressources de la communauté de communes, elles ont une deuxième difficulté, que nous n'avons pas, ce sont les locaux, c'est-à-dire qu'elles vont être dans l'obligation d'utiliser les salles de classe, et vous savez qu'il y a un vrai débat aujourd'hui entre les enseignants et les élus, notamment sur l'utilisation des salles de classe pour la mise en œuvre des PEDT, c'est-à-dire que les enseignants souhaitent que les salles de classe soient réservées uniquement à l'usage scolaire et les élus considérant que ce sont des bâtiments municipaux et que dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaire et du PEDT, ils peuvent utiliser les salles de classe. Vous voyez que c'est un sujet difficile.

Madame Brigitte Balay

Je continue pour les ressources de Dinan Communauté, il n'était plus possible de donner des créneaux de piscine sur le temps périscolaire et pour les complexes sportifs, je crois que la priorité est donnée aux collèges et aux lycées, quant au transport, nous, ça ne nous concerne pas car en 45 minutes nous n'allons pas prendre de moyens de transports mais rester dans l'enceinte, mais pour ceux qui avaient pris deux fois une heure trente, le transport reste à la charge de la commune, c'est encore une charge financière. Pour nous, le budget, nous avons compté à peu près 180 000€ tout compris.

Monsieur le Maire

Y compris l'ouverture du centre de loisirs le mercredi matin, car nous maintenons ouvert le centre de loisirs le mercredi matin pour accueillir les enfants des écoles privées sous contrat, c'est-à-dire les écoles privées catholiques et l'école Diwan, qui pour le moment ne mettent pas en œuvre les nouveaux rythmes scolaires dont les enfants doivent pouvoir être accueillis dans les structures collectives comme le centre de loisirs. Toutes dépenses confondues, nous sommes à 180 000€, de cette somme il faut déduire les recettes notamment au titre de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales et le fond d'amorçage qui va s'élever sans doute à 52 250€. Donc ça nous coûte 128 000€ me dit l'adjoint aux finances.

Madame Brigitte Balay

Ceci étant, la grande inconnue c'est bien le nombre d'enfants que nous aurons, nous avons compté 80%, puisque c'est le chiffre à peu près au niveau national.

Madame Camille Meunier

Pour prolonger la question de Mr Déru sur le coût pour la ville, est-ce qu'il serait possible de connaître la masse salariale que cela représente non pas en volume mais en nombre d'équivalents temps pleins, parce que globalement d'après ce que j'ai compris, il n'y a pas d'embauche mais c'est plutôt du temps des agents qui sont déjà en poste qui a été complété, est-ce qu'il serait possible d'avoir une idée puisque cela représente un certain volume comme les trois écoles de Dinan sont sur le même créneau horaire, à combien de personnes globalement le temps a été rallongé sur le personnel municipal ?

Madame Brigitte Balay

Grosso modo, les TAP représentent 648 heures, 3 heures par semaine multipliés par 36 semaines et on a six établissements.

Madame Camille Meunier

Oui mais à combien de personnes on a allongé le temps de travail ? Ma deuxième interpellation, je suis maman d'élève donc j'ai assisté à la réunion que vous avez conduite, il y a de grosses questions des parents sur la compétence et les qualifications des animateurs qui vont s'occuper des enfants notamment chez les plus petits, ça fait partie des interrogations forte qu'il y a, sachant qu'il y a un taux d'encadrement de 1 pour 14 pour les plus petits et de 1 pour 18 chez les plus grands. La deuxième, c'est une demande des parents par rapport aux mercredis, sur le micro temps de garderie du midi, certains parents indiquant que si la garderie stoppe à midi, eux sortent du travail à midi, y compris à la ville de Dinan, les agents ne sortent pas à midi pile de leur emploi et ils souhaitent que ce soit plutôt 12h15 voir 12h20.

Madame Brigitte Balay

Sur la plaquette que vous avez eu à la réunion, c'est inscrit 12h15, effectivement certains parents avaient soulevé qu'ils terminaient à midi, toute façon on garde les enfants, on ne va pas les jeter dehors, effectivement il y aura un temps de garderie jusque 12h15, mais il faut que l'on sache s'ils prennent la navette pour aller au centre de loisirs ou s'ils doivent rester sur place.

Monsieur le Maire

Pour le nombre d'agents concernés, il y en a 36.

Madame Camille Meunier

Quelle proportion était à mi-temps à trois-quarts temps ? C'est ça qui est intéressant.

Madame Brigitte Balay

Oui très intéressant et on va vous répondre

Madame Camille Meunier

C'est la question de la précarisation des agents dans ces catégories là.

Monsieur le Maire

3,3 équivalents temps plein.

Madame Brigitte Balay

De toute façon, ça ne fait qu'améliorer leur emploi du temps.

Madame Camille Meunier

Et la question de la qualification ?

Madame Brigitte Balay

Il y a 80% des agents qui ont leur BAFA et qui sont diplômés, soit ils ont leur CAP petite enfance ou soit leur BAFA. On est dans les taux obligatoires.

Madame Camille Meunier

Nous sommes dans l'obligation d'avoir 80% de personnes diplômés et 20% de non-diplômés stagiaires, ce sont ces 20% qui inquiétaient les parents.

Monsieur le Maire

Sachant que nous mutualisons la formation au niveau de Dinan Communauté, c'est-à-dire que Dinan Communauté organisera des sections de formation pour l'ensemble des animateurs, mais nous avons la chance comme je le disais tout à l'heure à Dinan, nos animateurs sont déjà très bien formés, ils interviennent déjà sur le temps périscolaire depuis de nombreuses années et pour la très grande majorité d'entre eux si ce n'est la totalité donne entièrement satisfaction et qui ont mis en place des activités intéressantes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres observations ? Je vous propose que nous passions au vote, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions. Le groupe Dinan ambitieux durable et solidaire s'abstient. On ne comprend pas toujours, mais ce n'est pas grave, ça va venir.

AFFAIRE N°4

OBJET / JEUNESSE - Orkestr'Ar Sistem – Programme Leader- Aide au démarrage 2ème année

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Dinan a lancé, par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012, un projet de créer un orchestre pour les jeunes, appelé *Orkestr'Ar Sistem* et sollicité une aide du programme Leader pour l'année 2012- 2013

Il s'agit aujourd'hui de renouveler cette demande pour l'année 2014-2015.

Ce projet a pour objet de faire étudier la musique et de promouvoir la pratique collective (orchestre et chorale) aux jeunes de Dinan, âgés de plus de 11 ans. L'objectif est de les aider à réaliser leur potentiel et à acquérir les valeurs collectives essentielles pour leur avenir. Il s'agit de proposer une formation de musicien amateur autonome à des jeunes qui pourront prendre appui sur la réussite et le plaisir pris par cette activité pour se construire.

L'orchestre rassemble 15 jeunes (il est possible d'aller jusqu' à 24 jeunes). Les instruments joués sont des cuivres (trompettes, trombones, barytons, pistons, euphonium, cors, tubas) et des percussions. L'encadrement est assuré par un professeur de l'école de musique *Le Kiosque* et par un animateur de la ville de Dinan. Les activités se déroulent à l'espace Yvonne Jean Haffen depuis janvier 2013, à raison de deux répétitions par mois.

Le montant de la dépense pour une année s'élève à 14 190 € en fonctionnement et à 1 500 € en investissement, suivant le détail et le financement ci-après

| INVESTISSEMENT | | | |
|-------------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Achat percussions | 1 500,00 | Fonds Leader | 1 500,00 |
| TOTAL | 1 500,00 | | 1 500,00 |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Animation Intervenant musique | 3810 | fondations et fonds publics | 1990 |
| Animation Accompagnateur | 2640 | FIPD | 1000 |
| Préparation (20h) | 850 | | |
| Alimentation | 1200 | Ville de Dinan | 3500 |
| Intervenants spécialisés | 3030 | Participation familles | 700 |
| Véhicule entretien/assurances | 1000 | Fond LEADER | 7000 |
| Locaux et entretien | 1160 | | |
| Frais administratifs | 500 | | |
| TOTAL | 14 190,00 € | | 14 190,00 € |

*

* *

Il vous est proposé :

1) de valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus ;

2) de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre du programme LEADER 2007-2013 (FEADER) du Pays de Dinan ;

3) d'autoriser Monsieur le Maire de Dinan à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention LEADER (FEADER).

Madame Anne-Sophie Guillemot lit l'affaire.

Madame Camille Meunier

Juste une remarque positive, nous avons enfin, un plan de financements détaillé en recettes et en dépenses.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le premier !

Madame Anne-Sophie Guillemot

Pour Orkestr'Ar, c'est le deuxième.

Madame Camille Meunier

C'est parce qu'il y a une demande de fonds leader derrière.

Monsieur le Maire

Le fond leader a du bon, enfin j'espère qu'il y aura une subvention leader puisque ce n'est pas gagné, nous arrivons dans les fonds de tiroir.

Monsieur Marc Ginguéné

Qu'est-ce qu'un euphonium ?

Monsieur le Maire

Un euphonium est un instrument de musique.

Madame Anne-Sophie Guillemot

C'est un instrument de musique en cuivre, peut-être que je peux laisser la parole à Cécile.

Madame Cécile Paris

Je pense que c'est un petit tuba.

Monsieur le Maire

Nous aurons tout à l'heure la définition de l'euphonium. Y-a t'il des abstentions ? Des oppositions ? Cette affaire est adoptée.

AFFAIRE N°5

OBJET/ FISAC – Deuxième tranche

Par délibération en date du 8 avril 2010, le Conseil Municipal avait approuvé le programme d'actions éligibles au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), qui a pour objet de promouvoir des actions de revitalisation du commerce et de l'artisanat en centre-ville.

Ce programme était prévu sur trois tranches successives. La première tranche a été réalisée. Mais les autres ont été suspendues du fait de changement de la réglementation Fisac en 2012, et de nouvelles règles d'attribution et de restrictions budgétaires.

Une opportunité est aujourd'hui ouverte d'inscrire des actions dans une nouvelle tranche.

Un programme d'actions FISAC, 2^{ème} tranche, vous est aujourd'hui proposé. Il a été élaboré avec l'association des commerçants *Dinan Territoire Commerçant*.

L'objectif majeur reste d'affirmer le positionnement de Dinan comme pôle commercial diversifié et de qualité, pour freiner les évasions commerciales vers Rennes et St Malo et de rééquilibrer l'attractivité du centre-ville face à la périphérie.

Les actions proposées sont les suivantes :

1- en fonctionnement

- l'animatrice *Dinan territoire commerçants* ;
- les chéquiers d'animations commerciales ;
- le marché de Noël.

Le coût total de ces actions s'élève à 86 680,00 € HT, financées comme suit :

- FISAC : 43 340,00 €
- Commerçants : 2 840,00 €
- Dinan Territoire Commerçant : 31 500,00 €
- Ville : 9 000,00 €

2- en investissement

- l'acquisition d'un logiciel pour créer un observatoire du commerce ;
- la signalétique des halles et du passage de la Tour ;
- la sonorisation commerciale ;

- les illuminations de fin d'année ;
- les chéquiers d'animations commerciales ;

Le coût total de ces actions d'investissement est de 61 154 € HT. Le FISAC interviendrait à hauteur de 19 068,80 €, la Ville pour 24 451,70 € HT, l'association des commerçants pour 13 489,50 € et les commerçants pour 4 144,00 €.

Le détail du financement de chaque action figure sur le document ci-joint.

Une convention sera à passer entre la Ville, *Dinan Territoire Commerçant* et l'Etat formalisant l'engagement des parties sur ce programme.

*
* *

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 3 juin 2014,

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver le programme d'actions tel qu'il vous est présenté ci-dessus ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC);
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure les conventions correspondantes ;
- 4) d'autoriser M. le Maire à reverser à *Dinan Territoire Commerçant* la part de subvention FISAC qui lui revient au titre de ses actions d'animation, le versement de ces sommes se faisant au fur et à mesure de l'avancement des actions et sur présentation par l'association des factures correspondantes.

Monsieur le Maire

Nous arrivons au plan FISAC deuxième tranche, là aussi, vous savez que c'est un dispositif qui va changer puisque la loi sur le commerce et l'artisanat vient d'être adoptée définitivement par le Sénat le 5 Juin dernier, c'est quelque chose de tout à fait récent, cette loi modifie le programme FISAC.

Madame Veronique Bonnefond

Ce n'est pas une loi, c'est un projet de loi, elle n'a pas été publiée.

Monsieur le Maire

Si, c'est une loi, elle a été votée le 5 Juin dernier par le Sénat, suite à la réunion de la commission mixte paritaire, l'Assemblée Nationale s'était réuni précédemment, le Sénat a adopté le projet de loi le 5 Juin dernier, ce n'est plus un projet, c'est une loi maintenant, désormais c'est un appel à projets national. Néanmoins sur le FISAC, il resterait quelques reliquats de crédits, et nous avons donc été invités par les services de l'Etat à déposer une deuxième tranche qui bien entendu se fonde sur le programme que nous avons élaboré précédemment, nous n'inventons pas l'eau chaude, il nous est d'ailleurs demandé de reprendre les dispositions que nous avons validées précédemment et de les présenter à nouveau. Je laisse la parole à Véronique Bonnefond qui n'était pas informée du vote du Sénat le 5 Juin dernier.

Madame Véronique Bonnefond

Ah si, je disais que ça n'avait pas encore été publié au journal officiel.

Par délibération en date du 8 Avril 2010, le Conseil Municipal avait approuvé le programme FISAC qui avait pour objet de promouvoir les actions de revitalisation du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Ce programme était initialement prévu sur trois tranches : la première tranche a été réalisé, ça a fait l'objet d'une convention qui avait été signée en Juillet 2011 entre la ville, l'Etat et Dinan territoire commerçants ex FDAC. Les autres tranches ont été suspendues faute de crédits, l'Etat nous avait informés qu'il n'y avait pas de crédits suffisants et une opportunité, nous avons eu un contact avec la DIRRECT et il nous a informés qu'il y avait un abondement supplémentaire sur les actions du FISAC qui n'avaient pu être instruites faute de crédits. Dons, nous avons repris avec les services administratifs, le projet de FISAC qui avait été proposé, nous avons repris la deuxième tranche, nous avons regardé les textes, notamment la circulaire de 2012, et nous avons essayé de proposer avec une terminologie adaptée au vue des nouveaux critères pour avoir un peu plus de chances, nous avons proposé une deuxième tranche. Mme Véronique Bonnefond lit l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

Nous souscrivons à cette politique, je vous l'ai dit en commission des finances, c'est bien que les grandes surfaces participent de façon indirecte à travers le FISAC à la revitalisation des centre-villes, nous sommes complètement d'accord et nous portons avec vous cette politique. J'avais une simple question, puisque Mr le Maire, vous l'aviez évoqué en commission des finances, concernant le marché de Noël, vous nous aviez dit ce soir là que vous aviez trois projets privés, dans le cadre de cette fiche, pouvez-vous nous en dire un peu plus ce soir ? Comment sera fait le choix entre les trois projets ? Est-ce que vous nous en parlerez et sous quelle forme et quels sont les critères retenus ?

Monsieur le Maire

Je laisse éventuellement Véronique Bonnefond et Cyrille Desramé répondre.

Madame Véronique Bonnefond

Nous avons bien sûr reçu les trois propositions, à l'occasion de cette commission aux finances, il vous a été dit que nous n'étions pas sûrs de pouvoir la réaliser, parce que ça demande du temps et de l'argent, nous sommes pris par l'obligation de faire très rapidement pour être sûrs de ne pas être rattrapés par la nouvelle réglementation FISAC issue du projet de loi qui a été adopté au Sénat et qui va bientôt faire l'objet d'une publication. Nous voulions nous donner toutes les chances possibles de pouvoir faire passer ce projet, parce qu'il fallait dans le cadre du projet FISAC avoir des éléments tangibles pour

expliquer ce projet, aujourd'hui, rien n'est arrêté, parce qu'il y a des inconvénients dans chacun des projets qui nous ont été proposés, dans un des cas la part demandée à la ville est très importante, ce que nous ne pouvons pas nous permettre, comme l'a rappelé l'adjoint aux finances, dans d'autres cas, les commerçants qui sont pressentis pour tenir les chalets, nous voudrions émettre des réserves pour certains commerçants dont nous trouvons qu'ils font des produits fabriqués qui ne correspondent pas à l'esprit que nous voudrions donner à ce marché de Noël, et le troisième est écarté puisque son projet n'était absolument pas abouti, aujourd'hui, on hésite encore entre les deux.

Monsieur Bruno Bertier

C'est une demande ce marché de Noël, il y a une vraie attente sur ce sujet, qui serait un bon complément pour les illuminations qui sont de qualité, je suis sûr que de nombreux commerçants souscrivent à ce qu'il y ait cette animation, ce qui permettrait d'équilibrer avec les animations d'été, que l'hiver nous ayons une vraie politique en la matière, entre d'un côté, une année sur deux « un enfant dans la ville » et la fête des remparts, ce serait bien qu'au moment de Noël s'inscrive un vrai marché de Noël. Il faudrait quand même étudier la possibilité que l'ensemble des quartiers commerçants en bénéficie, que ce ne soit pas centralisé sur un seul site unique, je pense notamment au port, ce serait encore dommage que le port soit écarté des animations de fin d'année, je pense qu'il faut une vraie réflexion, mais c'est un événement qui est attendu des Dinannais et des commerçants Dinannais.

Monsieur le Maire

Sur le marché de Noël je souscris à ce qui a été dit par Véronique Bonnefond et Bruno Bertier, je crois en effet que c'est un événement qui serait tout à fait intéressant et structurant pour Dinan. Je crois que c'est attendu à la fois par les commerçants et par la population et que nous avons besoin d'événements forts pendant la période des fêtes, nous avons déjà la chance d'avoir des illuminations de Noël de très grande qualité qui attirent du monde, bien au-delà des limites de notre ville et de notre territoire, donc un marché de Noël viendrait compléter cette offre. Ceci étant, il est important de ne pas échouer la première année, donc il faut que nous soyons exigeants sur la qualité et la configuration du marché de Noël que nous organiserons. Il appartiendra au groupe de travail commerce que nous allons mettre en place tout à l'heure, de travailler rapidement sur ce marché de Noël, de s'intéresser à ce sujet, éventuellement de recevoir le porteur de projet et de contractualiser avec eux.

Madame Brigitte Balay

Je voulais te demander si vous avez pensé à faire quelque chose Place de la Saint Jean ? Je sais que pour les marchés de Noël, l'école de la Ruche fait quelque chose avec les commerçants de la Place de la Saint Jean, si bien que ça anime le quartier.

Madame Véronique Bonnefond

Pour avoir une chance que ce marché de Noël soit réussi, il faut qu'il fasse masse, on réfléchit, puisque l'une des propositions qui nous a été faite est d'éclater le marché de Noël, je parle sous la direction de Cyrille, pour autant, les personnes que nous avons reçu, qui nous ont présenté le projet, nous ont dit que c'est important si nous voulons faire un marché de Noël, c'est d'avoir une certaine concentration.

Monsieur le Maire

C'est un débat, il pourra avoir lieu dans le groupe de travail commerce et puis ensuite nous aurons à le valider en Conseil Municipal.

Monsieur Olivier Bobigeat

J'ai deux questions sur la présentation qui nous a été faite, les commerçants dont le financement sont partie prenante pour 2840€, sous quelle forme ? Ensuite, je vois l'acquisition d'un logiciel pour créer un observatoire du commerce, l'observatoire du commerce existe déjà me semble t'il avec des chiffres de la Banque de France et des CCI, est-ce vraiment nécessaire et que va apporter un logiciel à 12 000€

Madame Véronique Bonnefond

Le logiciel est financé par Dinan territoire commerçant et pas par la ville, c'est une demande de leur part, nous sommes partenaire de Dinan territoire commerçants qui nous a fait part de sa demande d'inscrire dans le cadre de cette deuxième tranche FISAC, cet achat d'un logiciel, nous l'avons fait puisque nous sommes partenaires, ils ont des éléments et nous ont dit que c'était un besoin de leur part, il n'y a pas de financements de la ville sur cette partie, c'est entre Dinan territoire commerçants et le FISAC.

Monsieur Olivier Bobigeat

Le chiffre me paraît important par rapport à cette demande. Ce n'est pas 50€ à une association.

Monsieur le Maire

Juste une précision, il nous a été demandé par les services de l'Etat de mettre dans ce plan FISAC des actions que nous étions sûrs de réaliser, c'est un débat que nous avons eu en commission des finances, puisqu'il était question à un moment de mettre des bornes interactives et que nous avons écarté pour cette raison là, compte tenu du coût, nous n'étions pas certains de pouvoir les réaliser.

Monsieur Didier Déru

Ce qui veut bien dire, que l'on soit bien clair, ces projets là se feront mis à part le marché de Noël qui peut poser souci.

Monsieur le Maire

Se feront à condition que nous ayons des subventions FISAC ce qui n'est absolument pas certain.

Monsieur Didier Déru

Ca veut dire que c'est susceptible de ne pas se faire, pour l'animatrice de Dinan territoire, si jamais le FISAC ne fonctionne pas, la pérennité de la salariée de Dinan territoire peut poser souci.

Monsieur le Maire

La salariée de Dinan territoire aujourd'hui, je dirais que son salaire est porté à la fois par les commerçants et la subvention de la ville qui s'élève à 20 000€, si vous reprenez votre dossier sur les subventions. Je vous rappelle que depuis deux ans, il n'y a plus de fond FISAC.

Monsieur Didier Déru

Est-ce que le FISAC arbitre ? Ce que l'on a vu en commission des finances, on a rempli ce qu'on avait à remplir, est-ce que le FISAC peut d'autorité nous imposer telle ligne ou est-ce qu'on a un choix au final ?

Madame Véronique Bonnefond

On n'a pas de choix, ils arbitrent eux-mêmes, par contre ils se sont engagés à arbitrer extrêmement rapidement, c'est-à-dire que nous serons fixés fin Juin sur ce qui va nous être donné dans le cas du reliquat du FISAC.

Monsieur le Maire

Ce qui est une bonne chose.

Monsieur le Maire

Ils peuvent retenir une fiche, ne pas retenir une autre, ce sont des critères qui leur appartiennent.

Madame Véronique Bonnefond

Tout à fait, et ils peuvent baisser le pourcentage de leur participation qui peut être moindre que celui affiché, c'est-à-dire qu'en fonctionnement, ils peuvent aller jusqu'à 50% et en investissement jusqu'à 30%, mais ils peuvent tout à fait arbitrairement décider d'attribuer 40%, que 20%, ils ne nous rendent pas compte des motifs pour lesquels ils ont retenu telles ou telles actions et du pourcentage de la subvention qu'ils nous accordent.

Monsieur Marc Ginguéné

Je voulais rebondir sur ce que disait Olivier Bobigeat, je m'étonne du prix très élevé plaqué or de ce logiciel et également quand on lit la finalité des objectifs, on s'aperçoit que c'est de la compétence de la CODI.

Monsieur Didier Déru

Dinan Communauté.

Monsieur le Maire

Pour financer la campagne de Mr Déru.

Monsieur Marc Ginguéné

Voilà, je me dis est-ce qu'il n'y aurait pas des interactions à faire avec la CCI qui possède déjà très sincèrement ce type de logiciel et le fait de réinventer à chaque fois le fil à couper le beurre, je ne suis pas sûr que ce soit très pertinent.

Madame Véronique Bonnefond

On fait cette convention avec eux, ils nous font part de leur demande et comme ils doivent passer par notre intermédiaire pour présenter leur demande dans le cadre du FISAC, nous avons donc inscrit leur demande et vous voyez qu'il n'y a aucune participation de la ville dans l'achat de ce logiciel.

Monsieur le Maire

Vous remarquerez qu'il n'y a pas de subventions de la ville sur cette fiche action.

Monsieur Olivier Bobigeat

Pour moi, ce n'est pas le problème qu'il y ait une subvention de la ville ou pas, mais ce logiciel m'a l'air extrêmement cher pour un outil qui existe déjà, même si ce n'est pas nous qui le payons.

Monsieur le Maire

J'entends bien la remarque, je dirais que nous sommes tous d'accord, elle est partagée par les 33 conseillers municipaux, ceci étant, c'est une demande de Dinan territoire commerçants, notre objectif est à la fois de porter des actions qui seront des actions ville menées conjointement en partenariat avec Dinan territoire commerçant, et nous abonderons financièrement à ces actions et de porter des actions qui sont aussi des actions exclusivement territoire commerçant dont l'achat de ce logiciel.

Madame Véronique Bonnefond

Dans l'achat de ce logiciel, il y a aussi une part de maintenance, il n'y a pas que l'achat de ce logiciel. Il faut savoir que quand on monte un dossier FISAC, on doit mettre des éléments pour permettre l'instruction, on récupère un certain nombre de devis qui nous sont donnés, ça s'est fait dans l'urgence, peut-être que Dinan territoire commerçant n'a pas pris le logiciel le plus adapté, après ils peuvent réaliser l'opération ou ne pas l'avoir réalisée, modifier le montant et prendre un logiciel moindre, dans lequel cas la subvention FISAC qui leur aura été accordée sera réduite.

Monsieur le Maire

Merci Véronique pour ces précisions et ces explications, on voit que Véronique maîtrise parfaitement son dossier. Est-ce qu'il y a des abstentions sur cette délibération ? Des votes contre ? Non, adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°6

OBJET / COMMISSIONS MUNICIPALES- GROUPES DE TRAVAIL- ORGANISMES EXTERIEURS

Par délibération en date du 22 avril dernier, le Conseil Municipal a procédé à la constitution de commissions municipales et désigné ses représentants dans différents organismes extérieurs et associations.

Il y aurait lieu d'apporter quelques modifications et compléments à ces désignations.

1 – Commissions municipales

Il est proposé de désigner :

- Mme Françoise DESPRES à la commission patrimoine, culture et événements ;
- M Floryan PINEAU à la commission éducation, enfance et jeunesse.

2- Conseil d'école.

Le Décret n° 3013-983 du 4 novembre 2013 a modifié l'article D 411-1 du code de l'éducation en ce qui concerne la composition du conseil d'école. En plus du maire, ou de son représentant, siège désormais un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il vous est donc proposé de désigner ce représentant.

3- Collèges Broussais et Vercel.

Lors du Conseil municipal du 22 avril, nous avons désigné 3 délégués du Conseil Municipal par collège (Broussais : Mme Balay, M. Hedio, Mme Briec-Lamé ; Vercel : Mme Balay, M. Jouneau, M. Ginguéné)

Or les textes modifiés récemment indiquent qu'il faut 2 titulaires et 2 suppléants par collège.

Il vous est proposé de nommer un délégué supplémentaire pour chaque collège et de préciser, parmi tous ces délégués, ceux qui seront titulaires et ceux qui seront suppléants.

4- Groupes de travail jeunesse, commerce et port.

Il est souhaité que des groupes de travail soient constitués pour la jeunesse, le commerce et le port, associant des représentants du conseil municipal, des représentants des habitants et d'associations.

Ces groupes sont créés, suivant les dispositions de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, par le Conseil Municipal qui en fixe la composition. Ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire.

Il vous est proposé de désigner les membres de ces trois groupes de travail.

5- Commission communale des impôts directs

Son rôle est de dresser, avec le représentant de l'administration des finances publiques, les locaux de référence retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux et formuler des avis sur des réclamations relatives à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette commission est constituée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables établie par le conseil municipal, en nombre double.

Il vous est donc proposé d'établir cette liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants)

Monsieur le Maire

Ce sont des groupes de travail que nous avons déjà annoncés, il y a ensuite des modifications à apporter. Si vous ne voyez pas d'inconvénients, il vous est proposé de désigner Françoise Després à la commission patrimoine, culture et événements, j'ai donné l'explication tout à l'heure, tout simplement Françoise a été élue récemment Vice Présidente de Dinan Communauté en charge de la culture, il paraît donc judicieux, opportun et légitime qu'elle appartienne à la commission patrimoine, culture et événements de la ville et Floryan Pineau qui souhaite aussi rejoindre la commission enfance jeunesse.

Madame Camille Meunier

Stéphanie Missir souhaiterait rejoindre la commission patrimoine, culture et événements.

Monsieur le Maire

Pas de problème. On aurait donc Françoise Després à la commission patrimoine culture et événements, Floryan Pineau à la commission enfance jeunesse et Stéphanie Missir à la commission patrimoine, culture et événements. On est d'accord avec cela ? Pour les conseils d'école, il y a un décret du 4 Novembre 2013, qui modifie la composition des conseils d'école, donc le Maire ou son représentant Brigitte Balay, adjointe aux affaires scolaires sont membres de droit du conseil d'école. Le Conseil Municipal a trois représentants, j'ai reçu pour ma part trois candidatures : Maxime Sachet pour la Garaye, Anne-Sophie Guillemot pour la Ruche, Lydie Patry pour l'école des Fontaines, autant préciser qu'il me paraît essentiel que les représentants aux Conseils d'école soient membres de la commission aux affaires scolaires et qu'ils sont aussi porte-paroles de l'adjointe aux affaires scolaires dans les conseils d'école.

Madame Camille Meunier

Nous proposons Anne-Cécile Briec-Lamé en tant que membre de la commission aux affaires scolaires pour pouvoir assister aux conseils d'école. L'appel à la candidature n'a pas été porté à notre connaissance Mr le Maire.

Monsieur le Maire

Vous avez reçu le projet de délibérations.

Madame Camille Meunier

Oui, d'accord. On porte candidature maintenant.

Monsieur le Maire

Très bien, nous allons voter dans ce cas là. Pour quelle école ?

Madame Camille Meunier

Pour chaque école, on pourrait avoir un système de proportionnel, deux pour la majorité et un pour l'opposition.

Madame Brigitte Balay

Oui, on peut faire deux pour la majorité et un pour l'opposition.

Monsieur le Maire

Qui se retire ? Je ne vous avait pas vu Mme Rio, donc on vote. Il serait préférable que ce soit des membres de la commission des affaires scolaire qui soient membres dans les conseils d'école, ceci étant, je ne peux interdire personne d'être candidat. Vous maintenez votre candidature Mme Rio ?

Madame Séverine Rio

Je ne suis pas candidate, je voulais simplement que l'on ne m'oublie pas.

Monsieur le Maire

Madame Rio, si vous souhaitez être candidate, vous pouvez l'être bien évidemment.

Madame Séverine Rio

Non, je ne le souhaite pas.

Monsieur le Maire

D'accord vous ne l'êtes pas. Qui se retire chez nous ?

Madame Brigitte Balay

On avait Maxime Sachet pour la Garaye, Anne-Sophie Guillemot pour la Ruche et Lydie Patry pour les Fontaines.

Monsieur le Maire

Si vous êtes d'accord nous avons trois représentants aux conseils d'école, Maxime Sachet, Anne-Sophie Guillemot et Anne-Cécile Briec-Lamé. On est d'accord ? Parfait.

Pour le Collège Broussais et Vercel, nous avons désigné lors de notre séance du 22 Avril, trois délégués du Conseil Municipal par collège, or il n'en faut que deux, deux titulaires et deux suppléants. Je vous propose comme titulaires : pour le collège Broussais Brigitte Balay et Anne-Cécile Briec-Lamé, comme suppléants : Yannick Hellio et Marc Ginguéné. Pour le collège Vercel, je vous propose comme titulaires : Matthieu Jouneau et Marc Ginguéné et comme suppléants Brigitte Balay et il en faudrait un autre ? Et Stéphanie Missir. On est d'accord pour les collèges ?

Il vous est proposé ensuite de désigner les membres de trois groupes de travail, jeunesse, commerce et port. Pour le groupe de travail jeunesse, il vous est rappelé que le Maire est président de tous les groupes de travail, commissions et autres terres dégagées à marée basse. Outre le Maire, il vous est proposé de désigner cinq membres de la majorité et un membre de l'opposition, dans les membres de

la majorité, c'est très simple, ça va être les plus jeunes, Maxime Sachet puis les membres de la commission jeunesse, Maxime Sachet en tant que conseiller municipal délégué à la jeunesse, Brigitte Balay en tant qu'adjointe présidente de la commission, Anne-Sophie Guillemot, Floryan Pineau et David Brunet, pour l'opposition, on propose Anne-Cécile Briec-Lamé. Dans les organismes extérieurs, il est proposé d'y intégrer : la Mission Locale, Stéréden et le Pays de Dinan, dans les services de la ville : le service éducation, enfance et jeunesse et l'Agenda 21. Ca ne soulève pas d'objections ?

Pour le commerce, les conseillers municipaux membres du groupe de travail commerce seraient les même que ceux de la commission des Halles, c'est-à-dire Véronique Bonnefond en tant que conseillère municipale déléguée, Yannick Hellio, Bernard Lagrée, Elisabeth Cassany, Bernard Bonenfant, Didier Déru, Olivier Bobigeat et Marc Ginguéné.

Alors Marc Ginguéné, Bruno Bertier et Séverine Rio, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ?

Madame Véronique Bonnefond

Ca fait beaucoup !

Monsieur le Maire

On te fait confiance Véronique sauf si certains veulent s'en aller.

Madame Véronique Bonnefond

Mr le Maire, je trouve que l'on est très nombreux, à cette commission commerce...

Monsieur le Maire

Oui, vont se joindre j'allais y venir, la chambre des métiers d'Aucaleuc, la chambre de commerces et d'industrie, Dinan territoire commerçant, l'association des commerçants de la place Saint-Sauveur, l'association Rouairies et animations qui regroupe les commerçants de la rue Thiers et celle des Rouairies, l'association des commerçants de la Fontaine des Eaux et le club hôtelier de Dinan.

Madame Véronique Bonnefond

Ca fait vraiment beaucoup. J'ai rencontré les représentants de chacune des associations de commerçants, et ils veulent tous faire partie de cette commission commerce.

Monsieur le Maire

Véronique, je te propose de travailler sur cette base là, je viendrais s'il le faut.

Madame Véronique Bonnefond

C'est une bonne commission.

Monsieur Jean Gaubert

Juste un mot, tous ceux qu'ils veulent en être hors du Conseil Municipal, il n'est pas anormal qu'il y est un nombre important de conseillers municipaux de façon à ce qu'il y ait une sorte de parité qui se fasse.

Madame Véronique Bonnefond

On l'avait déjà.

Monsieur le Maire

La composition telle qu'on l'a propose me parait judicieuse, on demandera à chaque organisme extérieur de nous désigner un représentant, de façon à ne pas arriver à deux, de manière à limiter.

Monsieur Olivier Bobigeat

Il me semble que Dinan territoire commerçants est déjà une fédération d'associations, et qu'il doit regrouper l'avis des associations de rues.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, et c'est l'objectif, je dis à Dinan territoire commerçants de tout faire pour se rapprocher des autres associations existantes sur les quartiers et de devenir cette fédération qui est l'essence même de Dinan territoire commerçants, force est de constater aujourd'hui que ça n'est pas tout à fait le cas.

Madame Véronique Bonnefond

Aujourd'hui, ces autres associations existent, elles ont un véritable statut juridique à côté de Dinan territoire commerçants et on ne peut pas les ignorer.

Monsieur Olivier Bobigeat

Du coup, on ne va pas aider dans sa future fonction de fédératrice Dinan territoire commerçants en passant directement avec les autres.

Monsieur le Maire

Je veux bien que l'on enlève les autres.

Madame Véronique Bonnefond

C'est vrai, mais je tiens quand même à dire que les représentants des associations que j'ai vu, revendiquaient le fait d'être différents de Dinan territoire commerçants, rien n'est gravé dans la marbre, essayons de les entendre, essayons aussi par le biais d'une commission de commerce de leur montrer tout l'intérêt de se regrouper, c'est peut-être aussi psychologiquement important, mais aujourd'hui elles existent et elles revendiquent leur autonomie par rapport à Dinan territoire commerçant.

Monsieur le Maire

La commission est élue pour six ans, l'objectif est que Dinan territoire commerçant devienne cette fédération d'associations.

Monsieur Michel Forget

Je suis d'accord avec la remarque d'Olivier Bobigeat, effectivement on pourrait proposer des choses évolutives, si effectivement la municipalité a pour objectif que la fédération joue un rôle important dans le dynamisme et l'animation du commerce, je pense que dans les compositions des groupes, il faut vraiment se donner comme objectif de faire en sorte quelle soit en position de fédérer, ça voudrait dire que dans un premier temps, les associations ne seront pas partie prenante de ce groupe là, rien n'empêche qu'au cours de l'évolution du travail en réunion, qu'il y ait des réunions qui invitent sur des questions ces associations là, bien évidemment, ça fait partie de la concertation, quand il y a des groupes de pilotage à un moment donné il peut y avoir des choses élargies etc. Je pense que stratégiquement, politiquement si on veut que le commerce de Dinan soit représenté et qu'il y ait quelque chose qui soit fédérateur, il me semble que c'est dangereux de mettre en place une commission qui va déjà mettre en porte à faux la fédération et les associations de quartier. Je proposerais comme un acte politique de vraiment s'appuyer sur la fédération, il ne s'agit pas de mettre ces associations de côté mais de les associer au cours du travail.

Monsieur le Maire

Très bien, on a compris.

Monsieur Philippe Fourier

J'irais bien volontiers dans ce sens là, mais de façon plus progressive, c'est-à-dire, d'indiquer clairement à ces associations que nous souhaitons que Dinan territoire commerçants devienne notre interlocuteur référent et que nous leur donnons, je ne sais pas deux ans pour trouver une solution avec Dinan territoire commerçant, en précisant que Dinan territoire commerçants bénéficiera à ce moment là au sein de cette commission plus important qu'aujourd'hui si c'est limité à une personne, l'idée c'est d'être plus progressif dans le mouvement.

Monsieur Jean Gaubert

La difficulté que l'on a, c'est que la ville n'est pas grande, quand une structure décide d'une animation commerciale, ça bénéficie à tout le monde, et pour autant, il n'y a qu'une certaine partie qui cotise et qui s'engage. Ca, c'est une vraie difficulté qui n'est pas qu'à Dinan, quand la ville est petite comme Dinan, elle est encore plus forte. Je cite parfois l'aigreur des adhérents de Dinan territoire commerçants : « on n'interdit pas le jour où l'on fait des animations aux gens de rentrer dans les autres magasins ». J'avais proposé à l'Assemblée Nationale mais ça n'a pas eu de succès à l'époque, mais je sais que j'ai un collègue qui a essayé de la re-proposer, ça n'a pas eu plus de succès, de faire quelque chose qui existe ailleurs, c'était de considérer, que quand une association de commerçants réunissait la moitié des commerçants comme adhérents, les autres étaient obligés de cotiser et à ce moment là, les subventions d'Etat par le biais du FISAC étaient améliorées, les deux règles non pas fonctionnées, on m'a expliqué que la première anticonstitutionnelle, mais ça existe en agriculture, et ça a un nom extraordinaire, je vous demande de le retenir, cela s'appelle « la cotisation volontaire obligatoire », dans une interprofession agricole, quand plus de la moitié sont regroupées, les autres paient la cotisation même si elles n'y adhèrent pas, je trouve que ce serait encore plus vrai en matière de commerce, parce que la réalité c'est que les actions, elles sont menées pour tout le monde, et ça c'est quand même une difficulté. J'adhère à ce que disait Philippe Fourier, à savoir que l'on ne va pas y aller comme ça, mais l'intérêt, c'est de leur dire : « Dans une ville qui fait deux kms sur deux, si vous n'êtes pas foutus de vous mettre d'accord pour monter des projets, on y arrivera jamais ! ».

Monsieur le Maire

Je souscris complètement.

Madame Véronique Bonnefond

Juste une petite chose, cette commission c'était aussi un espace de dialogue entre eux et ça n'est pas évident, parce que ce que l'association de la Fontaine des Eaux, ou l'association Rouairies et animations reproche à Dinan territoire commerçants d'être uniquement centre-ville et ils se sentent totalement exclus de toutes les animations, créer une commission qui rassemble tout le monde permet de créer un dialogue entre ces associations qui ne s'entendent pas.

Monsieur le Maire

Véronique, c'est la proposition de Philippe, c'est-à-dire de les intégrer maintenant, de les inviter à rejoindre Dinan territoire commerçants de dire : « on vous intègre maintenant puisque vous existez » et l'objectif, je l'ai dit quand j'ai rencontré le Président de Dinan territoire commerçants, vous devez vous donner pour objectif de fédérer l'ensemble des associations commerçantes de la ville. Il faut que vous donniez cet objectif à court terme, il nous faut un interlocuteur, puisqu'en plus Dinan territoire commerçant a l'animatrice et les autres associations de commerçants font parfois appel à Ingrid Laisné qui est l'animatrice de Dinan territoire commerçants, ils utilisent les moyens de Dinan territoire commerçants. L'objectif à court terme, c'est que Dinan territoire commerçants fédère l'ensemble des territoires de la ville, nous savons qu'il y a néanmoins quelques difficultés, quelques réticences, donnons nous le temps d'atteindre cet objectif, donc nous les intégrons aujourd'hui en affirmant clairement l'objectif d'avoir pour interlocuteur unique à terme Dinan territoire commerçants qui joue pleinement son rôle de fédération, évidemment le club hôtelier a sa propre spécificité. On est d'accord sur le groupe de travail commerce et j'en arrive au groupe de travail port qui aurait cinq conseillers municipaux : Nicolas Le Borgne qui a pris en charge ce dossier, Bernard Lagrée, Bernard Bonenfant et Yannick Hellio, il nous faudrait quelqu'un de l'opposition.

Madame Camille Meunier

Michel Forget.

Monsieur le Maire

Il y aurait des représentants de riverains : Dominique Jacoby, Julien Hurault qui est un habitant du port, Isabelle Connen (Restauration Bongrain), Olivier Gousset (restauration ZAG), nous y ajouterons un représentant du club d'aviron, un représentant du club de kayak et un élu de Lanvallay car je crois qu'il est impossible de traiter la question du port sans y associer Lanvallay, certes la Rance sépare les deux rives mais c'est à mon sens une globalité, donc j'ai appelé Bruno Ricard et j'ai souhaité qu'il désigne quelqu'un dans ce groupe de travail.

Madame Véronique Bonnefond

Juste une petite remarque, ça manque de femmes dans ce groupe.

Monsieur le Maire

Mme Rio très bien, nous allons ajouter Mme Rio et je crois que Bruno Ricard va désigner une femme qui habite sur le port, nous ajoutons Mme Rio, merci Mme Rio. On est tous d'accord ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On considère que la composition de ces groupes de travail est adoptée à l'unanimité.

Il y a un dernier groupe de travail de la commission communale des impôts directs, vous allez trouver la composition sur vos feuilles, c'est un groupe qui est chargé d'un certain nombre de missions, de dresser avec l'administration la liste des locaux de référence, de déterminer le tarif d'évaluation des propriétés non bâties et de formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et de signaler tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portées à la connaissance de la commission. Une chose que je ne comprends pas, pourquoi on nous demande alors que la commission est composée de 16 membres, il faut que nous en désignons 32.

Monsieur Jean Gaubert

C'est historique, le service des impôts veut se garder le droit de choisir, on ne sait pas sur quelles règles, en général il rend un sur deux, c'est comme ça, ou certains prennent les six premiers, j'ai connu ça. Un mot d'expérience, mais je pense que les services d'ici le savent aussi, l'intérêt, c'est que les gens qui y participent connaissent très bien la ville, par exemple des gens qui ont été artisans, commerçants, on aurait eu un architecte qui a travaillé dans la ville ça aurait pu être intéressant, mais j'ai constaté qu'il n'y en avait pas.

Monsieur le Maire

Je suis assez d'accord, j'ai présidé l'association au cours du précédent mandat, qui fait un vrai travail d'évaluation et le service des impôts tient compte des avis de la commission et la commission est tout à fait habilitée à rectifier les propositions du service des impôts, il y en a un qui connaît parfaitement la ville c'est Gérard Blanchard qui était adjoint à l'urbanisme, je souhaite qu'il soit reconduit dans ces fonctions, il faisait remarqué à chaque fois à l'ensemble : « pourquoi cette maison à cet endroit là a telle cote alors que vous nous proposez 50m plus loin une cote différente ? », en effet il fallait vraiment connaître la ville, connaître la configuration de la ville pour savoir justement qu'il y avait pas de différence à avoir entre les deux maisons. C'est une commission qui n'est quand même pas si anodine que ça.

Monsieur Jean Gaubert

Quand j'étais maire, j'avais toujours le facteur.

Monsieur le Maire

C'est en effet quelqu'un qui connaît parfaitement la ville, mais à Dinan, c'est compliqué, il change souvent. Vous avez les propositions qui sont faites, on y a mis des membres de la commission des finances, d'anciens élus. On vous a demandé de faire des propositions, nous les avons reprises. Je suppose que ça n'appelle pas d'observations de votre part, on considère que c'est adopté à l'unanimité et ce sera transmis au service des impôts.

AFFAIRE N°7

OBJET / AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Vitraux de l'église St Malo- Demande de subvention

Au premier trimestre 2014, la Ville de Dinan a souhaité poursuivre des opérations d'entretien et de restauration de son patrimoine historique en lançant une consultation afin de retenir un Architecte pour une mission comprenant, en tranche ferme, la réalisation d'une étude préalable et, en tranche conditionnelle, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration et la mise en sécurité des vitraux de l'église Saint Malo.

A l'issu de cette consultation, c'est l'offre de Mme Frédérique Le Bec, Architecte du Patrimoine, domiciliée à Léhon, qui a été retenue pour un montant d'honoraires s'élevant à 13 500 € H.T.

Pour nous aider à financer cette tranche ferme, nous pouvons solliciter une subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) à hauteur de 50% du montant des honoraires H.T., soit 6 750 €.

La Région Bretagne peut également nous aider au taux de 20% dans le financement de cette étude, sachant que la participation n'interviendra qu'au moment de la présentation du plan de financement de la première tranche de restauration.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé :

- 1) de solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 750 € pour l'étude préalable à la restauration des vitraux de l'église Saint-Malo ;
- 2) d'informer la Région de la commande de cette étude, en vue d'une subvention ultérieure.

Madame Cécile Paris lit l'affaire et présentation de Mr Guinebaud.

Monsieur Jean Gaubert

On nous donne le montant des honoraires de 13 500€, si j'ai bien compris c'est pour l'étude préalable, j'ai bien noté que Simon Guinebaud avait fait une part du travail importante, ça m'étonne qu'il faille

13 500€, je pensais qu'en lisant le rapport que les 13 500€ couvraient l'étude préalable et la tranche conditionnelle, ce n'est pas le cas, donc quel est la somme demandée pour la tranche conditionnelle ?

Madame Cécile Paris

Ca va être le fruit de l'étude.

Monsieur Jean Gaubert

Si on prend en tranche ferme, il a répondu, la réalisation d'une étude préalable et la réalisation d'une maîtrise d'œuvres, pour la tranche conditionnelle, il a bien fallu qu'il donne un chiffre pour quelle soit retenue ?

Madame Cécile Paris

On parle de tranche ferme aujourd'hui.

Monsieur Simon Guinebaud

On l'a retenu sur un pourcentage d'honoraires.

Monsieur Jean Gaubert

Voilà, ce serait utile de connaître le pourcentage d'honoraires.

Madame Cécile Paris

La tranche ferme est de 13 500€, la tranche conditionnelle 1 est de 11 770€ qui concerne les trois vitraux 25,26 et 27, la tranche conditionnelle 2 est de 3 740€ et la tranche conditionnelle 3 est de 3 740€, total 19 250€, le taux d'honoraires est de 5,5%, c'est le minimum de ce que peuvent demander les architectes.

Monsieur le Maire

Pas d'autres demandes ? Je vous propose que l'on passe au vote, est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y a pas d'abstention ? Je considère que c'est voté à l'unanimité.

AFFAIRE N°8

OBJET / AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Eglise St Malo- Demande de subvention

En 2013, la Ville de Dinan a constaté plusieurs dégradations au niveau des charpentes de l'église Saint-Malo, provenant de fuites importantes situées sur des endroits inaccessibles de la couverture. La visite, réalisée sur place, en octobre 2013, par l'Architecte des Bâtiments de France, a confirmé la nécessité d'une intervention d'entretien, de nettoyage et de purge de la végétation sur l'ensemble de ces endroits.

Il a ainsi été décidé de procéder à une telle intervention sur l'ensemble des couvertures de bas côté du chœur et de profiter de la présence de la nacelle pour effectuer un relevé photographique et descriptif des secteurs d'infiltration dans le but de procéder à un diagnostic plus général de l'état sanitaire de la couverture et de la charpente de l'église.

Dans le cadre des missions d'entretien assurées par l'Etat au titre des Monuments historiques, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine assure une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Suite à une consultation de trois entreprises, c'est l'offre de l'entreprise DAVY, de Plérin, d'un montant de 14 999 € H.T., qui a été retenu, ce prix incluant une location de nacelle pour un montant de 5 660 € H.T.

Pour nous aider dans cette opération, nous pouvons solliciter, au titre des crédits d'entretien des Monuments historiques, une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne) , à hauteur de 50% du montant des travaux H.T., soit 7 499 €.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner, à hauteur de 50% du montant des travaux H.T., soit 7 499 €, l'intervention sur les charpentes et la couverture de l'église Saint-Malo.

Madame Cécile Paris lit l'affaire et présentation de Mr Guinebaud.

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On considère que c'est adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°9

OBJET / AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Château-musée- Demande de subvention

En 2013, la Ville de Dinan a confié à Mr Christophe Batard, Architecte en Chef des Monuments Historiques, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des courtines extérieures de la

haute-cour du Château-musée, ainsi que le remplacement du linteau de la porte d'accès à la tour de Coëtquen.

La restauration des courtines concerne près de 100 mètres linéaires et consiste en :

- un arrachage de la végétation avec manœuvre en nacelle ;
- une purge des parements par dépose et repose des moellons instables ;
- une dépose et repose des arases des parapets extérieurs des courtines et des contreforts ;
- un rejointoiement de la partie haute des parapets extérieurs des courtines.

Le coût de l'opération est estimé à 57 882,62 € H.T.

Le remplacement du linteau s'élève à la somme de 4 047,48 € H.T.

Nous souhaitons que les travaux démarrent à la fin du mois de septembre 2014.

Pour nous aider à financer cette opération, nous pouvons solliciter une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne) à hauteur de 25% du montant des travaux H.T., soit 15 482 € et une subvention de la Région Bretagne à hauteur de 20% du montant des travaux H.T., soit 12 386 €

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner les travaux de restauration des courtines et le remplacement d'un linteau à hauteur de 15 482 € et la Région pour un montant de 12 386 €.

Madame Cécile Paris lit l'affaire et présentation de Mr Simon Guinebaud.

Madame Cécile Paris

Pour cette opération, nous allons solliciter l'aide de Dinan Patrimoine, comme vous avez tous été informés, nous avons déposé un courrier à vos places, l'association Dinan Patrimoine repart avec ce désir de partir à la recherche de mécènes et la restauration de la courtine et du linteau serait une des offres faite à Dinan Patrimoine pour nous aider.

Monsieur Bruno Bertier

Une simple petite question Mme Paris, tout à l'heure nous avons vu une location de nacelle pour 5 660€, je suppose que là, il y en a encore besoin, la ville n'est pas propriétaire d'une nacelle ? Vu l'ensemble du patrimoine que nous avons, de mon bureau, je vois le parking de la rue Thiers, il y a des arrachages qui sont faits sur les remparts, il serait peut-être bon de se poser la question plutôt que de payer des locations chaque année.

Monsieur le Maire

On a une nacelle mais elle n'est pas assez haute.

Monsieur Bruno Bertier

Il serait peut-être bon d'envisager un investissement, vu le patrimoine de la ville et je sais que tous les ans il y a des arrachages sur les remparts de mauvaises herbes et autres sur les remparts.

Monsieur le Maire

C'est un investissement à étudier, on demandera aux services techniques. Je me demande s'il n'y a pas une à Dinan Communauté.

Monsieur Didier Déru

Les entreprises spécialisées louent elles-mêmes, ça ne me semble pas opportun de faire un investissement de ce type, avec les nouvelles normes, il sera obsolète d'ici trois ans.

Monsieur le Maire

Oui, ce n'est pas faux ça.

Monsieur Jean Gaubert

On pourrait peut-être louer la nacelle nous-mêmes et mettre du personnel communal habilité à le faire. Ils sont habilités puisqu'il y a déjà une nacelle.

Monsieur le Maire

Ils sont habilités à le faire, ils le font, on fait régulièrement du dépierrage sur les remparts, on pourrait le faire, la question mérite d'être posée.

Monsieur Charles Pasino

On ne pourrait pas utiliser des cordistes ?

Madame Cécile Paris

Ca a été fait pour le nettoyage, mais pas pour les travaux, on a des maçons.

Monsieur Charles Pasino

Il y a des cordistes qui font de la maçonnerie, il y a des entreprises très spécialisées.

Madame Cécile Paris

On a fait un appel d'offres, on n'a pas eu d'offre.

Monsieur le Maire

Affaire à suivre. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°10

OBJET / AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Statues- Demandes de subvention

En 2012, la Ville de Dinan a procédé à l'inventaire du patrimoine mobilier des églises et chapelles de Dinan. Parmi les 1 111 objets identifiés, une statue du XVIIème siècle représentant Saint Nicolas, en bois polychrome et classée au titre des Monuments Historiques, doit faire l'objet d'une opération de restauration.

Contactée avec l'accord de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Mme Marie Soula, restauratrice agréée, domiciliée 3 Toul Guido à Landébaëron (22140), a établi un constat sanitaire ainsi qu'un protocole de restauration de l'œuvre pour un montant s'élevant à 3 351 € HT.

Une seconde statue en bois polychrome, du XVème siècle, également classée Monument Historique et représentant l'Education de la Vierge a fait l'objet d'un constat sanitaire et d'un protocole de restauration de la part de Mme Marie Soula. Cette opération s'élève à 4 252 € HT.

Pour nous aider à financer cette opération, nous pouvons solliciter une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne) à hauteur de 30% du montant des travaux H.T. soit 2 281 €. La Région Bretagne peut également nous accompagner dans cette opération à hauteur de 30% du montant des travaux H.T. soit 2 281 €.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner cette opération à hauteur de 2 281 € et la Région Bretagne à hauteur de 2 281 €.

Madame Cécile Paris lit l'affaire et présentation de Mr Simon Guinebaud.

Monsieur Didier Déru

J'avais cru comprendre à la commission culturelle, puisque l'on s'était posé la question de l'opportunité de restauration, de mémoire, immédiate, de la deuxième statue et qui avait un intérêt de cumuler la restauration des deux statues. C'est bien exact ?

Madame Cécile Paris

Oui, mais pour avoir des subventions, il faut que l'on ait un total minimum, et à 3000€ ça ne marchait pas.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'affaire est adoptée.

AFFAIRE N°11

OBJET / AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Révision de tarifs

Comme chaque année, il convient de réviser les tarifs appliqués aux actions menées par le Service Educatif du Patrimoine dans le cadre du label *Villes et Pays d'art et d'histoire*.

La convention *Villes et Pays d'art et d'histoire* fait de l'éducation des jeunes au patrimoine une priorité. Le Service Educatif du Patrimoine de la ville de Dinan s'adresse donc à tous les jeunes pour un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers la découverte des patrimoines – bâtis, naturels, immatériels – de l'architecture et des arts.

Il ne s'agit pas simplement de visiter le passé mais surtout de comprendre le présent pour mieux préparer l'avenir.

Le Service Educatif du Patrimoine fonctionne toute l'année dans les monuments, les quartiers de Dinan, les expositions ainsi qu'au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Afin de poursuivre notre politique culturelle à destination des publics scolaires, nous proposons de ne pas revaloriser les tarifs du Service Educatif du Patrimoine. Celui-ci fonctionnant sur les rythmes scolaires, nous proposons de maintenir les tarifs actuels jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

La gratuité est reconduite pour les écoles élémentaires de Dinan concernant les activités en temps scolaires.

Ces visites et ateliers sont ouverts à tous les élèves du CP à l'Université. Conduits par des guides-conférenciers agréés par l'Inspection d'Académie, ils mettent en œuvre une pédagogie adaptée, basée sur l'approche sensorielle de l'architecture, de l'urbanisme, des arts et de l'environnement.

Durant l'année scolaire 2013-2014, 203 visites-découvertes ont été organisées pour 5 052 scolaires.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé d'adopter l'ensemble des tarifs du Service Educatif du Patrimoine, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Madame Cécile Paris lit l'affaire.

Madame Cécile Paris

L'année précédente, on avait décidé d'augmenter le tarif de la première visite, on vous demande aujourd'hui, de ne pas modifier le prix des visites. Je dois aussi signaler l'énorme travail du service, cette augmentation de visites de plus de 10% par an, on l'a doit à tout le travail qui est fait par le service éducatif du patrimoine pour sensibiliser les écoles et les inviter à venir à Dinan.

Madame Camille Meunier

Juste parce que l'on clôt le chapitre patrimoine, on avait déjà demandé ça précédemment, s'il est possible d'avoir la totalité des subventions qui étaient demandées et ce qui avait réellement été perçu, avoir un tableau récapitulatif, un graphique, un camembert, c'est vrai que l'on passe les affaires régulièrement, c'est difficile quand on n'a pas une vision d'ensemble.

Monsieur le Maire

Un tableau récapitulatif a déjà été donné en commission culturelle fin d'année 2013.

Madame Cécile Paris

On vous redonnera le document et en Janvier 2015, nous referons le même document. La réalisation est importante.

Madame Camille Meunier

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Je pense d'ailleurs que c'est quelque chose que l'adjoint aux finances peut faire pour l'ensemble des subventions que nous demandons et pour l'ensemble des commissions. Une précision, nous sommes très bien aidés par le Ministère de la culture pour notre patrimoine, très bien accompagnés, je sais qu'il y a une vraie volonté d'aider Dinan à restaurer son patrimoine. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?
Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°12

OBJET/ PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs. Création et suppression d'emplois

La commission paritaire locale, dans sa réunion du 13 décembre 2013, a émis un avis favorable à l'avancement de grade et à la promotion interne d'un certain nombre d'agents communaux pour l'année 2014.

Les grades concernés sont les suivants :

- promotion d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- promotion d'un adjoint administratif 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- promotion d'un agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal,
- promotion d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- promotion de deux adjoints techniques de 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- promotion de deux ATSEM de 1^{ère} classe au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
- promotion d'un rédacteur au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- promotion d'un attaché au grade d'attaché principal,
- promotion d'un bibliothécaire au grade de Conservateur de bibliothèque de 2^{ème} classe
- promotion interne d'un brigadier chef principal au grade de chef de police.

*

* *

Compte-tenu des emplois existants et de ceux laissés vacants par ces promotions, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

| GRADE | Création | Suppression |
|------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Conservateur de bibliothèque | 1 poste avec effet au 01/042014 | |

| | | |
|--|----------------------------------|------------------------|
| de 1 ^{ère} classe | | |
| Attaché principal | 1 poste avec effet au 01/01/2014 | |
| Attaché | | 1 poste au 01/01/2014 |
| Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 1 poste avec effet au 10/02/2014 | |
| Rédacteur | | 1 poste au 10/02/2014 |
| Chef de service de police municipale | 1 poste avec effet au 01/04/2014 | |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | | 1 poste au 01/01/2014 |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | | 1 poste au 01/02/2014 |
| Agent de maîtrise | | 1 poste au 01/01/2014 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | | 1 poste au 01/01/2014 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | | 2 postes au 01/01/2014 |
| ATSEM de 1 ^{ère} classe | | 2 postes au 01/01/2014 |

Monsieur le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Je ne donne pas les noms des agents des services concernés mais si vous voulez, je peux vous les donner ?

Monsieur Jean Gaubert

C'est bon, nous avons tout lu.

Monsieur le Maire

C'est bon je ne vous donne pas la liste ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Très bien, c'est adopté.

AFFAIRE N°13

OBJET/ URBANISME - SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FACADES - Remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} étage de l'immeuble sis 13 rue Waldeck Rousseau - Réfection des pans de bois et mise en peinture des menuiseries de l'immeuble sis 2 rue de l'Ecole - Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble sis 11 rue de l'Ecole

La ville été saisie, par un certain nombre de propriétaires, de demandes de subventions pour la restauration d'immeubles répertoriés au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dinan comme, à *conserver et à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits.*

Il s'agit des immeubles suivants:

1 - Immeuble 13 rue Waldeck Rousseau

Par arrêté municipal en date du 7 janvier 2014, Mme ESSIRARD a obtenu une autorisation d'urbanisme pour le remplacement des menuiseries extérieures de son appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble.

Le montant de cette opération s'élève à 4 805 € T.T.C (Entreprise MARTIN de Plouasne).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 500 €).



2 - Immeuble 2 rue de l'Ecole

Par arrêté municipal en date du 24 février 2014, M.HUET a obtenu une autorisation d'urbanisme pour une réfection des pans de bois et une mise en peinture des menuiseries extérieures de la maison en pans de bois située à l'angle de la rue de l'Ecole et de la rue du Jerzual.

Le montant de cette opération s'élève à 12 950 € T.T.C (Entreprise LEROY de ST CARNE).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 1 295 €).



3 - Immeuble 11 rue de l'Ecole

Par arrêté municipal en date du 11 février 2014, M. et Mme GENESTAY ont obtenu une autorisation d'urbanisme pour un remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble.

Le montant de cette opération s'élève à 26 632 € T.T.C (Entreprise TECHNI'LOGIS de Fougères).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 2 663 €).



La ville de Dinan pourrait, pour ces trois opérations, participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 15% du montant des travaux, plafonné à 1 524 €.

Il est précisé que le versement de la subvention est subordonné à la délivrance du certificat de conformité par la ville.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme, logement et circulation en date du 19 mai 2014 ;

Il vous est proposé d'accorder à :

- 1 - Mme ESSIRARD une subvention s'élevant à la somme de 721 € (sept cent vingt-et-un euros) pour l'immeuble du 13 rue Waldeck Rousseau ;
- 2 - M.HUET une subvention s'élevant à la somme de 1524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) pour l'immeuble 2 rue de l'Ecole ;
- 3 - M. et Mme GENESTAY une subvention s'élevant à la somme de 1524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) pour l'immeuble 11 rue de l'Ecole.

Mme Miel-Giresse lit l'affaire

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Monsieur Marc Ginuguené

Nouvelle mandature même combat. Pour les personnes qui n'ont pas eu l'honneur de siéger dans cette enceinte à la dernière mandature, je me suis toujours opposé à ce type d'affaire.

Monsieur le Maire

C'est l'ancien temps !

Monsieur Marc Ginuguené

Je le sais que c'était avant la révolution comme vous le dites Mr le Maire, tout simplement que je ne suis pas contre mais j'aimerais que ces types de subventions soient assujettis aux ressources. Je rebondis sur ce que disait ma collègue Camille, qu'effectivement il serait intéressant d'avoir un bilan annuel de toutes les subventions.

Madame Miel-Giresse

Je peux vous dire que pour l'année 2013, il y a eu sept demandes de subventions qui sont arrivées au service de l'urbanisme, et ces demandes étaient au plafond de 1 524€ sachant que c'était pour la plupart, des gros travaux dont le plus élevé était de 160 000€ de travaux. En 2014, on a déjà donné deux subventions plafonnées. Par rapport à votre intervention, le montant et la façon dont sont données les subventions ont été l'objet d'échanges lors de la dernière commission d'urbanisme, vu l'ordre du jour qui était dense aujourd'hui, je n'ai pas souhaité l'ajouter, de façon à ce que l'on puisse en parler posément, tranquillement.

Monsieur Marc Ginuguené

Peut-être qu'un jour, je ne serais pas le seul à lever la main.

Monsieur le Maire

Sachant que les subventions qui sont attribuées, n'ont pas été revalorisées depuis de nombreuses années, vous constaterez que les 1 524€ sont les 10 000 francs qui ont été accordés avant le passage à l'euro. Dont acte, je prends la proposition de Marc Ginuguené d'attribuer les subventions en fonction des revenus, ça se discute, ce n'est pas forcément justifié non plus, le principe est d'encourager les gens à faire les travaux qui participent à l'embellissement de la ville, c'est notre intérêt à tous, quelque soit leur revenu, quelque soit leur maison parce que la facilité, c'est de mettre du PVC.

Monsieur Charles Pasino

J'allais dans le même sens que toi, il y a des propriétaires qui ont de grandes maisons qui sont partagées en plusieurs appartements qui ne pourraient pas l'entretenir d'un coup, pour les façades, c'est le patrimoine dinannais de tout le monde.

Monsieur le Maire

Ca participe au patrimoine de la ville et il faut savoir que le règlement du secteur sauvegardé impose le respect d'un certain nombre de contraintes qui pèsent sur le budget des familles quelque soit leur revenu et on n'a pas je dirais de grands industriels à Dinan. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Monsieur Marc Ginguéné

Une abstention.

AFFAIRE N°14

OBJET / VOIRIE- Eclairage public de la rue Déroyer.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Déroyer et des parkings de la gare, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SEM *Dinan Expansion*, des travaux d'éclairage public sont prévus. Le projet établi par le Syndicat départemental d'énergie (SDE), en deux tranches, comprend :

1) 1^{ère} tranche : Eclairage du giratoire et de la zone 30

- la fourniture et la pose de 3 ensembles double lanterne à Leds 72W 4000 K.
- la fourniture et la pose de 3 ensembles simple lanterne à Leds 72W 4000 K.
- le déroulage de 405 ml de câble sous fourreaux existants.

Coût estimatif : 49 000 € H.T.

2) 2^{ème} tranche : Eclairage de la rue Deroyer et des parkings

- la fourniture et la pose de 5 ensembles double lanterne à Leds 72W 4000 K.
- la fourniture et la pose de 9 ensembles simple lanterne à Leds 72W 4000 K.
- la fourniture et la pose de 3 appliques sur façade.
- le déroulage de 965 ml de câble sous fourreaux existants.

Coût estimatif : 85 000 € H.T.

Ces coûts estimatifs intègrent 5% de frais de maîtrise d'œuvre assurée par le SDE.

Il convient ici de préciser le choix de lanterne à *Leds* qui présente, même si le coût initial est plus élevé, de nombreux avantages par rapport aux lanternes sodium haute pression, principalement en termes d'économie d'énergie, de durée de vie (20 ans), de rendu de couleur, de modes et de coût d'exploitation.

La Ville de Dinan ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fond de compensation de la TVA. La Ville lui versera une subvention d'équipement calculée au taux de 74,5% des travaux HT, conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant de la facture entreprise, affectée du coefficient de pondération du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

A noter que les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

La SEM *Dinan Expansion* remboursera à la ville le montant de la participation versée par elle au SDE. Les travaux terminés, la SEM remettra les ouvrages à la ville qui en assurera alors l'entretien et la gestion.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de la voirie, des bâtiments et des espaces verts en date du 14 mai 2014 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver ce projet établi par le Syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor qui s'élève à un montant total de 134 000 € H.T. ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à verser la participation due par la ville dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec la SEM *Dinan Expansion* déterminant les modalités de réalisation, de prise en charge et de remise des ouvrages à la Ville.

Monsieur Yannick Hellio lit l'affaire.

Monsieur David Brunet

Bonsoir tout le monde, je voulais savoir en terme de programme d'éclairage public nous serions amenés à être instantanés sur des quartiers indépendants.

Monsieur le Maire

Un éclairage sur toute la ville ?

Monsieur David Brunet

Un programme de changement de l'éclairage de toute la ville sur ce type de lampes à LED.

Monsieur le Maire

C'est le début des LED dans l'éclairage public me dit le Directeur des services techniques. Mr Jean Gaubert en tant que Président du SDE peut-être nous donner des explications.

Monsieur Jean Gaubert

Je pourrais vous en donner pendant longtemps mais j'ai regardé l'heure.

Monsieur le Maire

Il est 23h50 !

Monsieur Jean Gaubert

Déjà on a perdu dix secondes là. D'abord, ce n'est pas moi qui écrirais que les LED dureront vingt ans, il n'y en a pas eu d'installées qui ont duré vingt ans, vous savez bien que tous les matériels obsolécences programmés existent. On ne met pas des LED pour faire des économies, parce que vous auriez mis du SHP ça coûte 300€ et les LED coûtent 700€. Vous aurez 15€ à 20€ de bénéfice par an de consommation, il faut le savoir, par contre c'est plus joli, c'est plus esthétique, je crois que dans ce quartier là, ça justifie tout ça, mais il faut le savoir.

Monsieur le Maire

Donc ce n'est pas plus économique ?

Monsieur Jean Gaubert

Vous savez, vous avez 72 watts sur les LED, vous en avez 100 watts sur le SHP comparable, faites le calcul, 28 watts par heure, multiplié par le nombre d'heure, multiplié par le prix où vous achetez l'électricité, vous trouverez autour de 20€ par an. Je dis très simplement, c'est quelque chose qui mérite dans des quartiers comme cela, je crois que c'est quelque chose qui ne se justifie pas de mettre ça partout, je ne connais pas le patrimoine de Dinan, puisque nous installons le matériel et c'est la ville qui le gère, je pense que le Directeur des services techniques de la ville le sait, c'est qu'il y a une obligation de remplacer tous les ballons fluorescents dans les temps qui viennent si il vous en reste encore, à partir du 1^{er} Janvier 2015, il ne se commercialisera plus de ballons fluorescents, si vous n'avez pas de

stock, vous ne pourrez pas les remplacer, c'est un sujet qui est compliqué, car en plus certains vendeurs sont passés en disant, il y a des modules à remettre et on va remettre ça dans les vieilles et ça ne marche pas pour autant, ça va être très compliqué car souvent il faut tout monter d'autant plus au niveau départemental on a eu cet exemple là, car en général quand votre lampe est en ballon fluorescent c'est-à-dire la lumière blanche à l'origine, en général le mat n'est pas neuf non plus. On a eu deux mats qui sont tombés, un à Plérin qui est tombé sur l'arrière d'une voiture avec deux enfants dedans, ils se sont cisailés, faites attention si vous avez commis l'imprudence comme beaucoup, de rajouter des parterres aux pieds des mats, parce que là vous avez une cisaille qui se crée aux pieds des mats, ça n'a pas été prévu pour ça. Maintenant je ne prendrais pas part au vote.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Jean Gaubert ne prend pas part au vote pour des questions que l'on comprend aisément, adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°15

OBJET / ENERGIE – Compteurs communicants de Grdf- Concentrateurs en toiture- Convention Ville-GrDF

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux relever la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Ainsi GrDF a mis au point un nouveau type de compteur, le compteur communicant, qui permet d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé de généraliser les compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation et d'approuver le déploiement généralisé de ces compteurs, baptisés GAZPAR, (délibération de la CRE du 13 juin 2013) Les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs (antennes) sur des points hauts.

La Ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger ces équipements en toiture d'immeubles communaux

Pour Dinan, il s'agirait des sites suivants :

- l'hôtel de ville ;
- le bâtiment associatif rue Broussais ;
- la salle Robert Schuman, rue Louise Weiss ;

- le foyer Ste Anne, rue Ste Anne ;
- le théâtre, rue de l'Horloge

Les modalités de la mise à disposition de ces sites figurent dans le projet de convention à conclure entre la ville et GrDF, ci-annexé.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de la voirie, des bâtiments et des espaces verts en date du 14 mai 2014 ;

Il vous est proposé

- 1) d'adopter les termes de cette convention de partenariat concernant l'installation et l'hébergement d'équipement de *télérelève* en hauteur ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

Monsieur Yannick Hellio lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Didier Déru

Mr le Maire, sans trop prolonger la séance, j'aimerais insister sur cette affaire qui nous intéresse au premier chef, en effet et il n'apparaît pas ici, on est sur la fabrication de compteurs intelligents, il y a GAZPAR pour le gaz et LINKY, sous l'autorité de Jean Gaubert qui doit le connaître pour l'électricité, pourquoi je parle de ce sujet c'est parce que les fabricants de compteurs, s'agissant de GAZPAR, il s'agit de Sagemcom et pour LINKY, c'est à dire le pendant des compteurs intelligents pour l'électricité, la réception de l'appel d'offre doit être connue au mois de Septembre. Sagemcom qui était historiquement présent et présent sur le site de Dinan, ce qu'on appelait pour les vieux dinannais la SAT, à ce jour, sur ce site qui a été reconverti par l'entreprise Cordon Electronics, il existe une petite unité de Sagemcom puisqu'il y a à peu près 32 emplois qui s'occupent jusqu'à fin 2014 de la maintenance et la fabrication de rubans pour les télécopieurs, évidemment marché en décroissance puisque c'est un marché en décroissance mondiale de 60% sur deux ans. Si Sagemcom est retenue au niveau de l'appel d'offre pour LINKY, comme Sagemcom a été retenue pour GAZPAR, il s'agirait progressivement et à effet 2018, d'un recrutement de 110 personnes sur le site de Dinan, donc il s'agit

véritablement d'un enjeu majeur et de 250 emplois en conséquence dans la gestion de plastique pour la fabrication de ces compteurs. Le résultat de l'appel d'offre pour lequel j'ai eu l'occasion de rencontrer Mr Riaul qui est le Directeur général délégué de Sagemcom, ils sont excessivement confiants mais on est sur un appel d'offre mondial, il s'agit là d'une opportunité importante pour Dinan et lors d'un communiqué de presse, Mr Riaul avait même déclaré que c'était le positionnement sur un marché d'avenir, tel que celui des smart grids constituent une formidable opportunité de modernisation de ce site, qui deviendrait un cite d'excellence parfaitement intégré dans son éco système, c'était sa déclaration. A savoir que Sagemcom a un plan d'investissement de 5 000 000€ sur le cite de Dinan, ils ont décidé de toute façon quoi qu'il arrive s'ils ont le marché, puisque GAZPAR ils le sous-traitent mais LINKY ils le fabriqueraient en propre de rester sur Dinan. Je tenais à apporter cette précision dans le cadre du développement économique de notre territoire.

Monsieur le Maire

Oui, parce qu'ils se donnent comme objectif en 2017 la production de 2 000 000 de compteurs par an sur le site de Dinan.

Monsieur Jean Gaubert

Je ne sais pas si c'est le moment de faire de la technique à cette heure là, mais simplement en deux mots, il faut savoir que la technologie de GAZPAR et de LINKY est très différente. GAZPAR, 'est en fait de la mécanique avec simplement un système de rapatriements avec les répéteurs que l'on a évoqué tout à l'heure. LINKY, il y a beaucoup plus de technologie dedans c'est ça qui est parfois discuté puisque ça permettra de couper le compteur à distance, de l'arrêter et le faire repartir, en fait ERDF utilisera la technologie des courants porteurs en ligne, ce que ne peut pas utiliser GAZPAR puisqu'ils ne peuvent pas l'utiliser sur des réseaux de gaz. Effectivement si LINKY est construit à Dinan, c'est un marché de très haute technologie qui serait gagné par cette entreprise et véritablement on aurait un grand bénéfice, d'autant plus que LINKY se développera sur une dizaine d'années en gros de 2016 à 2026, ce qui fait beaucoup de temps, ensuite il y aura un marché de renouvellement régulier, puisque la différence des compteurs que nous avons aujourd'hui, on estime que le compteur LINKY ne tiendra pas plus de 25 ans à cause des développements technologiques que l'on attend. Ca aura un gros avantage, on l'a dit tout à l'heure, c'est qu'il y aura moins de contestations de factures, au moins sur les quantités. Un petit regret que l'on a, c'est qu'EDF en Grande Bretagne a pour le même prix donné un répéteur à chacun de ses clients pour mettre directement dans sa cuisine, il lit ses consommations en livres, ici ils n'ont pas voulu le faire, c'est un dommage puisque je trouve ça très éducatif pour que les gens puissent savoir quand ils appuient sur la plaque vitro céramique ou a inductions, c'est comme le compteur de voiture.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions, il est important que Dinan montre l'exemple en se dotant de ces compteurs et facilitant leur installation. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je considère que l'affaire est adoptée.

Monsieur le Maire lève la séance.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :